

Contrat de rivière des Gardons 2017-2022 : bilan à mi-parcours et perspectives

Commission locale de l'eau



SYNTHÈSE
15 mars 2020



Les actions du contrat de rivière bénéficient également du soutien financier de l'Europe



et de la Région Occitanie



SOMMAIRE

A. Cadre du bilan à mi-parcours et des perspectives.....	6
1. Objectifs et contexte	6
2. La concertation.....	7
B. Bilan du contrat de rivière (PHASE 1 : 2017-2019).....	8
1. Le tableau de bord du contrat de rivière.....	8
2. Rappels de la priorisation	9
3. Bilan des actions à mi-parcours du contrat de rivière des Gardons.	11
4. Bilan du contrat de rivière au regard des objectifs du SDAGE et de son programme de mesure	18
4.1 Contrat de rivière, programme de mesure du SDAGE (PDM) et programme d'action opérationnel territorialisé (PAOT).....	18
4.2 Contrat de rivière et SAGE.....	24
C. Perspectives 2020-2022	25
1. Modalités d'élaboration des perspectives 2020-2022	25
2. Les ajustements du programme d'actions du contrat de rivière	25
3. Synthèse de la programmation – enveloppes prévisionnelles.....	38
D. Tableaux de présentation.....	41
D-1. Tableau de suivi des actions du contrat de rivière des Gardons 2017-2022 (liste complète)	42

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLEAU 1 : LES OPERATIONS PRIORITAIRES DU CONTRAT DE RIVIERE (CONVENTION DU CONTRAT DE RIVIERE DES GARDONS, MARS 2017, P6) .	10
TABLEAU 2 : TAUX DE REALISATION ET D'ENGAGEMENT FINANCIER ET TECHNIQUE A MI-PAROURS (2019) DU CONTRAT DE RIVIERE	12
TABLEAU 3 : LES 3 ACTIONS DE PREMIERE PRIORITE OPERATIONNELLE NON REALISEES A MI-PAROURS	13
TABLEAU 4 : LES 10 ACTIONS DE PREMIERE PRIORITE BRUTE NON REALISEES A MI-PAROURS.....	14
TABLEAU 5 : BILAN DES ACTIONS CONCERNEES PAR DES MAJORATIONS DE TAUX D'AIDE	15
TABLEAU 6 : BILAN DES ACTIONS DOTEES D'AIDES SPECIFIQUES CONTRACTUELLES.....	16
TABLEAU 7 : BILAN DES OPERATIONS PRIORITAIRES CONTRACTUELLES DU CONTRAT DE RIVIERE DES GARDONS.....	17
TABLEAU 8 : ÉVOLUTION ENTRE 2015 ET 2019 DU CLASSEMENT DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES VIS-A-VIS DU RISQUE DE NON ATTEINTE DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX	20
TABLEAU 9 : ÉVOLUTION ENTRE 2015 ET 2019 DU CLASSEMENT DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES VIS-A-VIS DU RISQUE DE NON ATTEINTE DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX	22
TABLEAU 10 : SYNTHÈSE A L'ÉCHELLE DE BASSIN VERSANT, DES PRESSIONS A L'ORIGINE DU RISQUE DE NON ATTEINTE DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ENSEMBLE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES (ÉVOLUTION 2015-2019)	23
TABLEAU 11 : LISTE DES 30 ACTIONS QU'IL EST PROPOSÉ DE SUPPRIMER.....	35
TABLEAU 12 : LISTE DES ACTIONS QU'IL EST PROPOSÉ D'AJOUTER.....	37
TABLEAU 13 : REAJUSTEMENT DES ENVELOPPES PRÉVISIONNELLES A MI-PAROURS (€, MÉLANGE DE HT ET TTC).....	39
TABLEAU 14 : BILAN COMPARATIF DES MONTANTS PRÉVISIONNELS POUR 2020-2022 (EN €, MÉLANGE DE HT ET DE TTC)	40

PRÉAMBULE

Le présent document est une version synthétique du rapport complet de bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du contrat de rivière des Gardons et d'élaboration des perspectives d'engagement pour 2020-2022 proposées aux membres de la CLE.

Il reprend de manière synthétique les éléments de bilan du contrat au terme de la troisième année de mise du contrat de rivière présentés à la CLE à la fin du mois de décembre 2019, complétés par :

- ➔ un bilan complet des actions selon leur priorité (**Tableau 2** page 12),
- ➔ une liste des actions prioritaires non réalisées (**Tableau 3 et Tableau 4** p. 13 et 14),
- ➔ une mise à jour des ajustements selon les échanges avec (actions supprimées et actions nouvelles présentées **Tableau 11 et Tableau 12**)
- ➔ une mise à jour des enveloppes prévisionnelles compte-tenu des échanges avec les maîtres d'ouvrages et les partenaires institutionnels.

Il intègre les échanges et observations en CLE du 12 février 2020, lors de la présentation en vue de sa validation et a été amendé par la suite, à la lumière des échanges avec les partenaires institutionnels, en particulier quant à l'accompagnement financier potentiel des opérations inscrites.

Le présent contrat de rivière des Gardons a été validé par la Commission Locale de l'Eau le 21 octobre 2016 et a fait l'objet d'une convention entre les partenaires signée le 22 mars 2017, formalisant l'engagement des parties. Le bilan à mi-parcours prévu en 2019, fait l'objet du présent dossier. Administrativement, les échanges avec les partenaires au cours de la démarche ont écarté la nécessité de formaliser le bilan à mi-parcours par la signature d'un avenant avec tous les signataires d'origine. L'avenant ne sera donc signé qu'avec l'Agence de l'eau. L'engagement du programme d'actions réajusté à mi-parcours reste toutefois conditionné à la validation de celui-ci par la Commission des aides de l'Agence de l'eau (2020).

Ce bilan à mi-parcours du contrat de rivière est dressé en identifiant les avancées significatives des opérations, dans l'optique de l'atteinte de ses objectifs, et les éventuels points de blocage. La réactualisation vise essentiellement à optimiser le contrat de rivière dans la seconde partie de son élaboration et à construire un nouveau volet contractuel avec l'Agence de l'eau sur la période 2020-2022. Le volet contractuel avec les autres partenaires n'est pas modifié.

Rappels de l'organisation du contrat de rivière des Gardons

Le contrat de rivière et son programme d'actions est organisé de la manière suivante :

- ➔ **4 volets** qui reprennent les grandes thématiques du SAGE :
 - **Volet A : Mettre en place une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau dans le respect des usages et des milieux**
 - **Volet B : Améliorer la qualité des eaux**

- **Volet C : Préserver et reconquérir les milieux aquatiques**
- **Volet D : Assurer une gouvernance efficace et concertée en interaction avec l'aménagement du territoire**

- ➔ Des **axes** (notés I à ...) dans chaque thématique qui regroupent les actions qui concourent à de grands objectifs ou à des sous thématiques.
- ➔ Des **opérations** (notées 1 à...), dans chaque axe, qui regroupent les actions concourant à un même sous-objectif,
- ➔ Des **actions** (notées 1 à ...).

Chaque opération est décrite par **une fiche** qui détaille l'ensemble des actions. La nomenclature des actions est la suivante : *lettre (volets A à D) – chiffre romain (axes : I à VI) – chiffre (opération 1 à...) chiffre (action).*

Le contrat de rivière comprend les documents suivants :

- Contrat de rivière – Dossier définitif (présent document),
- Contrat de rivière – 2017/2022 : contrat signé entre les partenaires,
- Contrat de rivière – Fiches opérations,
- Contrat de rivière - Atlas cartographique

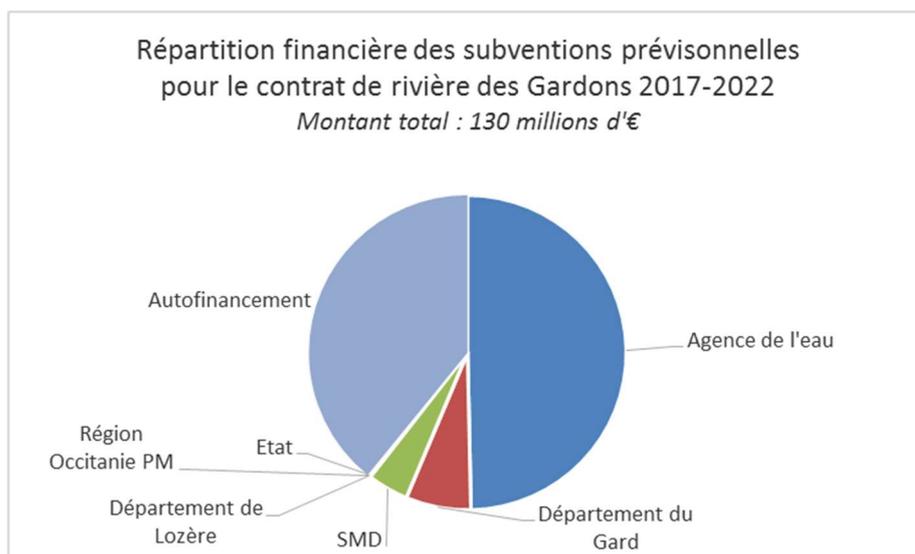
Le contrat de rivière a été diffusé aux partenaires et aux maitres d'ouvrage en parallèle de l'envoi d'une clé USB renfermant le SAGE et réalisée en 2018. La diffusion s'est achevée durant l'été 2019. Il est téléchargeable sur le site internet du syndicat depuis 2017 (www.les-gardons.fr).

Signataires du contrat de rivière :



A noter qu'en 2020, le SIAEP de l'Avène est représenté par Alès agglomération (transfert de compétence eau potable).

Répartition financière



A. CADRE DU BILAN A MI-PARCOURS ET DES PERSPECTIVES

1. Objectifs et contexte

Les objectifs du bilan à mi-parcours sont les suivants :

- ➔ **Dresser le bilan technique et financier des actions du contrat**, en particulier des actions prioritaires (*source : Convention du Contrat de rivière, p.6*),
- ➔ **Présenter dans la mesure du possible un bilan environnemental présentant le gain environnemental permis par le contrat**,
- ➔ **Faire le lien avec les priorités du SDAGE**, c'est-à-dire les mesures inscrites dans son Programme de mesure, afin de montrer en quoi le contrat remplit les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau,
- ➔ **Présenter les perspectives d'engagements pour la phase 2 du contrat de rivière.**

Pour mieux comprendre l'élaboration du présent bilan et des perspectives d'engagement pour 2020-2022, il convient de rappeler la complexité, à plusieurs titres, du cadre d'élaboration de la programmation 2020-2022.

Comme évoqué lors des réunions de la CLE en 2019, le financement des opérations inscrites au contrat de rivière est désormais principalement conditionné par l'identification de mesures dans le Programme de mesures du SDAGE (PDM) et le Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT), constituant en quelque sorte la déclinaison départementale du PDM.

De plus, l'accompagnement financier de ces actions est régi par le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau, dont une présentation aux membres de la CLE a été effectuée le 18 avril 2019, et non plus le 10^{ème}, en vigueur lors de la signature du contrat.

En outre, une singularité du contrat de rivière des Gardons tient dans un décalage des calendriers des éléments de cadrage, impactant la programmation de l'année 2022. Si les règles de financement du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence couvrent la période 2019-2024, c'est-à-dire toute la durée de la seconde phase du contrat de rivière, le PAOT en cours, calé sur le SDAGE et préfigurant les priorités d'actions à l'échelle du bassin, porte sur la période 2016-2021. L'année 2022 n'est donc pas couverte par le SDAGE actuel. Il en découle un réajustement possible des actions ou de leur financement en 2022, en déclinaison des priorités du prochain SDAGE et de son programme de mesures, en cours d'élaboration pour 2022-2027 (dernier cycle de la Directive cadre sur l'eau de 2000). À titre d'information, le projet de futur SDAGE sera soumis à la consultation des assemblées en 2020, pour une adoption prévue en 2021.

Par ailleurs, il est également à noter que des discussions, en parallèle de l'élaboration du présent bilan et de la programmation 2020-2022, sont en cours dans le cadre de la contractualisation spécifique entre l'Agence de l'eau et les principales EPCI à fiscalité propre. Ces discussions et les spécificités des territoires induisent que plusieurs opérations prévues par les EPCI ne sont pas incluses dans la programmation du contrat de rivière.

Enfin, il faut signaler que le transfert de compétences « Eau et assainissement » a complexifié notablement la visibilité et l'établissement de la programmation concernant l'alimentation en eau potable (AEP, dans le volet A) et l'assainissement (dans le volet B) pour les 3 années 2020-2022. Au regard de l'approche des élections municipales 2020 et de l'avancement des projets de transferts de compétences « eau » vers les EPCI, la programmation 2020-2022 comporte un certain nombre d'incertitudes.

2. La concertation

Le bilan à mi-parcours et l'élaboration des perspectives 2020-2022 s'est appuyé sur la forte dynamique de concertation du SAGE, en ajustant et allégeant la démarche, compte-tenu du cadre plus contraint qu'au moment de l'élaboration du contrat, de 2015 à 2016. Ainsi, la concertation de l'élaboration du bilan à mi-parcours s'est organisée comme-suit :

- ➔ Une **information** aux partenaires et aux maitres d'ouvrage du bassin versant incluse dans le **courrier d'accompagnement** de la diffusion du contrat de rivière entre novembre 2018 et août 2019,
- ➔ **3 réunions entre les services de l'EPTB et de l'Agence de l'eau** : un échange préalable le 4 février 2019, deux réunions de travail le 15 octobre 2019 et le 22 janvier 2020.
- ➔ **Pilotage politique par la CLE** :
 - 18 avril : échange sur le cadre d'élaboration du bilan à mi-parcours du contrat de rivière et sur le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau,
 - 4 juillet : échange sur les premiers éléments de bilan et de perspectives,
 - 13 décembre : échange sur l'avancement du bilan à mi-parcours et les perspectives d'engagement 2020-2022,
 - 12 février 2020 : échange pour validation du projet de bilan à mi-parcours et des perspectives 2020-2022.
- ➔ **Pilotage technique** :
 - **Composition du comité technique** : État (DDTM30, DREAL), Agence de l'eau, Agence régionale de Santé, départements du Gard et de la Lozère, Région Occitanie, EPTB Gardons.
 - **2 réunions du comité de pilotage** : 7 novembre 2019, 7 janvier 2020
- ➔ Des **contacts directs et/ou des réunions spécifiques** avec les acteurs du territoire : gestionnaires de l'AEP et de l'assainissement (notamment Alès agglomération, Nîmes métropole, Grand Combienne des Eaux, ...), services techniques départementaux du Gard et de la Lozère pour exploiter les outils de suivi des uns et des autres et sollicités compte-tenu de leur bonne connaissance des projets sur le secteur lozérien, fédération de pêche du Gard, ...

B. BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE (PHASE 1 : 2017-2019)

1. Le tableau de bord du contrat de rivière

Le contrat de rivière comprend **136 actions** au sens strict, dont le tableau de bord annexé donne le détail (cf. D-Tableau 1). En détaillant les actions concernant l'assainissement collectif et l'eau potable, qui constituent les deux postes de dépense les plus importants, le nombre d'actions est porté à **316 actions** (74 actions portant sur l'Alimentation en eau potable - AEP, 120 sur l'assainissement).

Par ailleurs, sachant que certaines actions peuvent comporter plusieurs sous-actions le nombre total d'actions identifiées est de 402. Elles se répartissent ainsi :

	Nb actions		
	Brut	Brut avec détail AEP et assainissement	Détaillé
Gestion quantitative	40	107	112
Qualité des eaux	34	147	213
Milieux aquatiques	50	50	61
Gouvernance	12	12	16
Total	136	316	402

Pour mener à bien ces actions il a été identifié **92 maîtres d'ouvrage**.

Les éléments du tableau de suivi (cf. Tableau D-1) comprennent :

- ➔ Le rappel des actions,
- ➔ Un niveau d'avancement, selon les critères définis dans les fiches opérationnelles, accompagné d'un commentaire,
- ➔ Un avancement budgétaire, essentiellement axé sur les engagements financiers (sources : comptabilité EPTB, tableau des aides attribuées par l'agence de l'eau, résultats des comités de programmation ou sources directes),
- ➔ Le rappel des objectifs chiffrés et un indicateur de réalisation qui répond à l'objectif chiffré,
- ➔ Une colonne avec une couleur qui permet de mesurer l'avancement de l'action :
 - **Vert** : l'action est réalisée, engagée ou en préparation,
 - **Jaune** : l'action n'est pas engagée mais le non engagement ou le retard est justifié et indépendant du maître d'ouvrage et/ou de l'animation du contrat de rivière,
 - **Rouge** : l'action n'a pas été engagée et ne dispose généralement pas de perspective de réalisation.
 - **Blanc** : l'action n'est pas retenue pour la présente évaluation car n'était pas prévue en première phase (2017-2019)

2. Rappels de la priorisation

La priorisation des actions est réalisée selon différents paramètres :

- ➔ La priorité brute, notée **priorité ou P**, qui évalue l'efficacité de l'action au regard des objectifs :
 - **Priorité 1** : action évaluée très pertinente pour atteindre les objectifs prioritaires : DCE, directive inondation, objectifs départementaux, objectifs locaux à fort enjeu (CLE, SAGE,),
 - **Priorité 2** : action évaluée nécessaire pour atteindre les objectifs prioritaires ou d'accompagnement du contrat.

- ➔ La faisabilité, notée **faisabilité ou F**, qui évalue le degré de contraintes associé à la réalisation de l'action :
 - **Faisabilité 1** : pas de contrainte significative identifiée,
 - **Faisabilité 2** : des contraintes sont identifiées mais elles ne semblent pas de nature à émettre des doutes sur l'aboutissement de l'action,
 - **Faisabilité 3** : des contraintes fortes sont identifiées pouvant freiner voire bloquer la réalisation de l'action.

- ➔ **Le croisement des deux paramètres aboutit à la priorité opérationnelle**, notée PO, selon le principe suivant, détaillé dans le tableau de croisement ci-après :

- PO1 : P+F=2
- PO2 : P+F=3
- PO3 : P+F>3

		Faisabilité		
		1	2	3
Priorité Brute	1	2	3	4
	2	3	4	5

Cette méthode de priorisation, qui a pour objet d'être plus opérationnelle et réaliste, a été élaborée dans le premier contrat de rivière (2010-2015) et reprise par la suite dans l'ensemble des documents de programmation portés par l'EPTB Gardons.

Dans le cadre de ses compétences et de sa capacité budgétaire, l'EPTB Gardons, porteur de la démarche et maître d'ouvrage de nombreuses actions, s'est engagé, au moment de la signature du contrat, à assurer la conduite et la réalisation des actions du contrat qui lui incombent en donnant la priorité aux actions classées selon l'indicateur défini ainsi : 80% des PO1 + 50% des PO2.

- ➔ En complément de la priorisation expliquée ci-avant, un dernier niveau de priorité est à signaler ici, associé spécifiquement au suivi de l'état d'avancement des opérations prioritaires pour la mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée. Les opérations

prioritaires concernées sont mentionnées dans la convention du contrat de rivière et rappelées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Les opérations prioritaires du contrat de rivière (convention du contrat de rivière des gardons, mars 2017, p6)

Volet	Code action	Maîtres d'ouvrage	Opération	Avancement attendu
VOLET A : GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE	A-III 1.1	EPTB GARDONS	PGRE	Approuvé par la CLE
	A-IV 2.1 A-IV 2.2	Collectivités	Travaux d'économies d'eau - AEP P1-	75% des opérations engagées (nombre de collectivités et montant de travaux)
	S.O.	EPTB GARDONS	Bilan et impact des actions d'économies d'eau engagées en 1 ^{ère} partie de contrat	Achevé
	A-IV 4.6	SISE du canal de Boucoiran	Orientation de gestion des prélèvements - Etude	Achevé
	A-IV 4.1	Chambre agriculture du Gard	Travaux d'économies d'eau hors AEP – Volet Animation-	Emergence de 5 dossiers d'économies d'eau.
VOLET B : QUALITE DE LEAU	B-III 3.1	S.I.E de Remoulins & St Bonnet du Gard	STEP intercommunale	Travaux engagés
		Commune de Collias	STEP de Collias	Travaux engagés
	B-III 3.2	Communauté Alès Agglomération	Traitement tertiaire STEP de St Jean du Gard	Travaux achevés
	B-III 1		Diagnostic des réseaux d'assainissement d'Alès	Etude engagée
	B-III 2.1		Réhabilitation des réseaux d'assainissement – St Christol les Alès & St Privat des vieux	Travaux achevés
	B-V 1.1	Commune de St Siffret	Démarche AAC de t siffret	Programme d'actions engagé
SIAEP de Tornac et Massillargues Atuech		Démarche AAC de Massillargues Attuech	Programme d'actions engagé	
VOLET C : MILIEUX	C-I 2.2	EPTB Gardons	Plan de Gestion Durable – Gardon d'Anduze.	Étude achevée – niveau AVP
	C-IV 2.1	EPTB GARDONS OU COLLECTIVITES	Franchissabilité des Seuils de Remoulins	Projet défini – niveau PRO
	C-IV 2.2		Franchissabilité du Seuil de Collias	Travaux engagés

3. Bilan des actions à mi-parcours du contrat de rivière des Gardons

Le Tableau 2 ci-après illustre le bon à très bon niveau d'engagement technique et financier des opérations inscrites au contrat de rivière au terme de la troisième année de mise en œuvre, en particulier celui des actions prioritaires.

Au terme de la troisième année de mise en œuvre, le taux d'engagement technique est de 60 %, représentant 80 % d'engagement financier par rapport au prévisionnel 2017-2019.

Les engagements financiers sont bons à très bons pour 3 des 4 volets, représentant 118 %¹ des prévisions sur le volet A (Gestion quantitative), 99 % pour le volet D (Gouvernance) et 60 % pour le volet C (Milieux aquatiques). À titre d'information, les opérations « eau potable » (dans le volet A), concentrent le plus grand nombre de maîtres d'ouvrage (31), à travers 3 opérations. Le volet B (Qualité de l'eau) est le moins avancé (44 % d'avancement financier). Les difficultés et retards dans la dynamique pressentie, notamment sur l'assainissement, trouvent en majorité leur fondement dans les évolutions législatives récentes (loi NOTRE, élargissement d'EPCI-FP, transfert de la compétence eau et assainissement...), et dans l'arrêt ou la réduction des dispositifs d'aides.

La présentation détaillée du bilan par volet au terme de la troisième année de mise en œuvre est présentée dans le rapport complet.

¹ Un avancement supérieur à 100 % reflète l'engagement de montants correspondants à des programmes pluriannuels par certains maîtres d'ouvrage.

Tableau 2 : Taux de réalisation et d'engagement financier et technique à mi-parcours (2019) du contrat de rivière

VOLET	BILAN À MI-PARCOURS (2017-2019)	PO = priorité opérationnelle			P = priorité brute		TOTAL (P1 + P2) ou (PO1 + PO2 + PO3)
		PO 1	PO 2	PO 3	P1	P2	
A. GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE	Montants engagés en €	37 110 543	11 835 616	195 000	37 658 183	11 482 976	49 141 159 €
	Taux d'engagement financier (engagé 2017-2019 / prévisionnel)	119%	115%	90%	119%	114%	118%
	Taux d'engagement technique (nb d'actions)	77% (13 sur 17)	78 % (7 sur 9)	/	70 % (19 sur 27)	54% (7 sur 13)	65 % (26 sur 40)
B. QUALITÉ DE L'EAU	Montants engagés en €	7 063 664	6 302 789	42 000	8 617 136	4 791 317	13 408 453 €
	Taux d'engagement financier (engagé 2017-2019 / prévisionnel)	41%	52%	4%	36%	73%	44%
	Taux d'engagement technique (nb d'actions)	100 % (10 sur 10)	60 % (6 sur 10)	/	70 % (14 sur 20)	46 % (6 sur 13)	60 % (20 sur 34)
C. MILIEUX AQUATIQUES	Montants engagés en €	2 729 231	924 960	1 668 900	5 023 991	299 100	5 323 091 €
	Taux d'engagement financier (engagé 2017-2019 / prévisionnel)	88%	43%	45%	84%	10%	60%
	Taux d'engagement technique (nb d'actions)	90 % (9 sur 10)	50 % (5 sur 10)	/	62 % (13 sur 21)	61 % (11 sur 18)	48 % (24 sur 50)
D. GOUVERNANCE	Montants engagés en €	1 992 985	/	0	1 992 985	0	1 992 985 €
	Taux d'engagement financier (engagé 2017-2019 / prévisionnel)	103%	/	0	101%	0	99%
	Taux d'engagement technique (nb d'actions)	100% (7 sur 7)	/	/	90 % (8 sur 9)	33 % (1 sur 3)	75 % (9 sur 12)
TOTAL CONTRAT	Montants engagés en €	48 896 423	19 063 365	1 905 900	53 292 295	16 573 393	69 865 688 €
	Taux d'engagement financier (engagé 2017-2019 / prévisionnel)	92%	78%	38%	84%	84%	84%
	Taux d'engagement technique (nb d'actions)	89 % (39 sur 44)	62 % (18 sur 29)	/	70 % (54 sur 77)	53 % (25 sur 47)	58% (79 sur 136)

Les actions prioritaires non réalisées

Hormis 3 actions de première priorité opérationnelle (sur 44), listées dans le **Tableau 3**, les actions non engagées ou non réalisées à ce stade étaient identifiées en seconde ou troisième priorité opérationnelle au moment de la signature du Contrat de rivière (c'est-à-dire pour lesquelles des contraintes et freins à l'engagement étaient connues au moment de la signature du contrat). Considérant la priorité brute, 10 actions de première priorité (sur 77) ne sont pas réalisées à ce stade (cf. **Tableau 4**) essentiellement par manque de capacité de portage et arrêt de l'accompagnement financier. Signalons ici que des contraintes et freins à l'engagement de ces 10 actions avaient été identifiés au moment de la signature du contrat, reflété par leur faible priorité opérationnelle (les actions qui ont peu de chance d'être réalisées sont en PO3).

Tableau 3 : Les 3 actions de première priorité opérationnelle non réalisées à mi-parcours

CODE ACTION	INTITULÉ	MAITRISE D'OUVRAGE	COMMENTAIRE
A-IV-4.5	Réalisation de stockages individuels essentiellement en Cévennes	Agriculteurs	Réunion automne 2019 EPTB/Agence de l'eau concernant les potentialités de financement + réunion avec les élus de CC Cévennes au Mont Lozère : prévision 2020 = lancement d'un état des lieux des petits ouvrages de stockages existants via la connaissance locale
B-V-1.4	Adaptation des pratiques agricoles aux enjeux de protection de la ressource dans les secteurs du Briançon et de la Droude	Chambre d'agriculture du Gard	Arrêt en 2018 suite au changement du dispositif d'aide (arrêt des Mesures agro-environnementales) ; poursuite de l'accompagnement technique des viticulteurs pour l'amélioration des pratiques vers un moindre impact sur la qualité de l'eau ; sur le secteur du Briançon est maintenue la présence annuelle du Groupe de Veille et d'Alerte Sanitaire (GVAS).
B-V-1.5	Suivi environnemental sur la Droude et le Briançon	EPTB Gardons, autres	Action non engagée par manque de capacité de portage et arrêt des actions agricoles autour des PAEC (Cf. B-V-1.4) ; sans dynamique agricole, cette action perd son sens

Tableau 4 : Les 10 actions de première priorité brute non réalisées à mi-parcours

CODE ACTION	INTITULÉ	MAITRISE D'OUVRAGE	COMMENTAIRE
B-IV-1.2	Travaux de gestion des sites d'extraction (mines découvertes) de Saint Sébastien d'Aigrefeuille	État	Pas d'action en première phase de contrat, pas d'information sur la programmation. Proposition de suppression de l'action
B-IV-2.1	Animation pour la mise en place d'une opération collective de réduction des toxiques dans l'agglomération alésienne	Chambre de commerce et d'industrie	La CCI, après avoir déposé et obtenu le financement d'un poste par l'Agence, a renoncé finalement à ces actions
B-IV-2.1	Travaux ou actions de réduction des flux de toxiques et non toxiques sur l'agglomération alésienne	Industriels	
B-V-1.4	Adaptation des pratiques agricoles aux enjeux de protection de la ressource dans les secteurs du Briançon et de la Droude	Chambre d'agriculture du Gard	Cf. Tableau 3
B-V-1.5	Suivi environnemental sur la Droude et le Briançon	EPTB Gardons, autres	Cf. Tableau 3
B-V-1.6	Adaptation des pratiques agricoles aux enjeux de protection de la ressource dans un nouveau secteur	Chambre d'agriculture du Gard	Action non engagée en lien avec l'arrêt des actions agricoles autour des PAEC (fin des Mesures agri-environnementales), et donc absence de capacité de portage. Sans dynamique agricole cette action perd son sens (Cf. B-V-1.4). Proposition de suppression
C-III-1.5	Etude de franchissabilité du seuil de Ners aval - Concertation pour une solution partagée	Commune, EPTB Gardons	Pas d'action planifiée à ce stade suite à l'étude de 2013. Maintien mais décalage en 2022
C-III-2.3	Restauration de la continuité écologique au droit du seuil du canal de Boucoiran	Syndicat du canal de Boucoiran	Pas d'action planifiée à ce stade ; la franchissabilité sera intégrée à la réflexion sur la réalisation d'une échancrure sur le seuil pour réduire l'incertitude des mesures de la station hydrométrique (aménagement du seuil pour mesure des débits d'étiage, intégrant une passe à anguille, cf. action A-1-2.1).
C-IV-3.5	Travaux d'amélioration et de restauration de zones humides vitrine ou par opportunité	EPTB Gardons, autres	Demande de financement peu probable, manque de temps
D-I-2.3	Communication ciblée sur les béals	EPTB Gardons /PNC	Action possible en 2020 ou 2021

Bilans au regard des engagements contractuels

Le présent bilan se doit d'évaluer la mise en œuvre de la première phase du contrat au regard des engagements contractuels pris en 2017 et aux contreparties attendues par l'agence de l'eau. Les tableaux suivants font donc écho à ceux figurant dans la convention du contrat de rivière, signée en 2017. Une colonne présentant le bilan a été ajoutée à chacun des tableaux. Elle est renseignée en reprenant les outils de suivi du contrat, c'est-à-dire les tableaux de suivi des opérations assainissement (détail, voir Tableau E-3) et de suivi général du contrat de rivière (cf. Tableau E.1).

Tableau 5 : Bilan des actions concernées par des majorations de taux d'aide

Maître d'ouvrage	Opération	Année de réalisation (prévis.)	Montant de l'opération (€)	Taux Agence	Majoration Agence	BILAN (montant, année d'engagement)
Communauté de Communes Grand Combien ou Communauté Alès Agglomération	Réhabilitation des réseaux assainissement - Grand Combe	2017	250 000	30%	20%	Non engagé
		2018	750 000	30%	20%	350 000 €, 2019
Communauté Alès Agglomération	Réhabilitation des réseaux d'assainissement - St Privat des Vieux	2017	670 000	30%	20% (1)	437 000 €, 2017
	Réhabilitation des réseaux d'assainissement – St Christol les Alès	2018	300 000	30%	20% (2)	595 000 €, 2019
SI Remoulins St Bonnet	STEU intercommunale	2018	5 300 000	30%	20% (3)	4 022 482 €, 2020
Collias	STEU + réseau de transfert	2017	1 860 000	30%	20% (4)	1 032 901 €, 2017
EPTB	Etude des toxiques sur les exutoires de l'ancien site minier de Saint Félix de Pallières	2018	145 000	50%	30%	Non engagé
EPTB	Suivi environnemental sur la Droude et le Briançon	2018	24 000	50%	30%	Non engagé
EPTB	Etudes préalables à la mise en place de ZTHA - Briançon	2017	30 000	50%	30%	40 000 €, 2017
EPTB	Plan de Gestion Durable – Gardon d'Anduze - Volet étude	2017	50 000	50%	30%	60 000 €, 2017
		2018	100 000			Pas d'engagement

Rappel des conditions de 2017 (extrait de convention du contrat de rivière des Gardons, p4) :

« L'attribution des majorations de taux prévues ci-dessus est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions, ainsi qu'aux contre parties suivantes :

- (1) La majoration de taux est conditionnée à l'amélioration (équipements complémentaires) de l'autosurveillance des réseaux d'Alès. (Dépôt de dossier en 2017)
- (2) La majoration de taux est conditionnée au lancement de l'étude relative à l'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement d'Alès (dépôt de dossier en 2018)
- (3) La majoration de taux est conditionnée au raccordement de la commune de Vers Pont du Gard sur l'ouvrage considéré (dépôt de dossier fin 2017). Cette majoration est par ailleurs définie dans le contrat ERU de Décembre 2015.
- (4) La majoration de taux est conditionnée à la mise en transparence écologique du seuil de Collias (dépôt de dossier en 2018). »

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DES GARDONS

Tableau 6 : Bilan des actions dotées d'aides spécifiques contractuelles

Maître d'ouvrage	Opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux subvention Agence	Contrepartie attendue par l'Agence					BILAN (montant, année d'engagement)
					Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux et subvention Agence	
MNE30	Animation scolaire	2017	30 000	50%	Respect des délais					32 720 €, 2017
		2018	60 000	50%	Respect des délais					32 814 €, 2018
EPTB	Restauration et entretien de la ripisylve : équipe verte + prestations externalisées	2017/2018	1 450 000	30%	Collias	STEP + réseau de transfert	2017	1 850 000	50%	Collias : 1 032 901 €, 2017
Alès Agglomération	Restauration et entretien de la ripisylve : équipe verte + prestations externalisées	2017	235 000	30%	Alès Agglomération	Assainissement Réhabilitation des réseaux de St Privat des Vieux	2017	670 000	50%	St Privat : 437 000 €, 2017
Saint Christol les Alès	Restauration et entretien de la ripisylve	2017	15 000	30%						
Saint Hilaire de Brethmas	Restauration et entretien de la ripisylve	2017	15 000	30%						
Alès Agglomération	Restauration et entretien de la ripisylve : équipe verte + prestations externalisées	2018	470 000	30%		Assainissement : Diagnostic des réseaux d'Alès	2018	300 000	50%	Engagé
Saint Christol les Alès	Création d'un sentier pédagogique	2018	50 000	30 %		Assainissement : Réhabilitation des réseaux de St Christol les Alès	2018	300 000	50%	595 000 €, 2019
SM Galeizon	Restauration et entretien de la ripisylve : équipe verte + prestations externalisées	2017	48 000	30%	EPTB	Plan de Gestion Durable – Gardon d'Anduze. Volet étude	2017/2018	150 000	80%	60 000 €, 2017
		2018	96 000	30%						

Référence tableau : convention du contrat de rivière des Gardons, mars 2017, p5

Tableau 7 : Bilan des opérations prioritaires contractuelles du contrat de rivière des Gardons

Volet	Code action	Maîtres d'ouvrage	Opération	Avancement attendu	BILAN
VOLET A : GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE	A-III 1.1	EPTB GARDONS	PGRE	Approuvé par la CLE	Juin 2018
	A-IV 2.1 A-IV 2.2	Collectivités	Travaux d'économies d'eau - AEP P1-	75% des opérations engagées (nombre de collectivités et montant de travaux)	2.1 (urbain) : 110% (nb), 55 % (montants) 2.2 (rural): 125 % (nb), 135% (montants)
	S.O.	EPTB GARDONS	Bilan et impact des actions d'économies d'eau engagées en 1 ^{ère} partie de contrat	Achevé	Suivi en continu, bilans annuels PGRE
	A-IV 4.6	SISE du canal de Boucoiran	Orientation de gestion des prélèvements - Etude	Achevé	En cours avec la Ch.Agr. 30
	A-IV 4.1	Chambre agriculture du Gard	Travaux d'économies d'eau hors AEP – Volet Animation-	Emergence de 5 dossiers d'économies d'eau.	Accompagnement de 5 exploitations en Gardonnenque
VOLET B : QUALITE DE LEAU	B-III 3.1	S.I.E de Remoulins & St Bonnet du Gard	STEU intercommunale	Travaux engagés	4 022 482 €, 2020
		Commune de Collias	STEU de Collias	Travaux engagés	1 032 901 €, 2017
	B-III 3.2	Communauté Alès Agglomération	Traitement tertiaire STEP de St Jean du Gard	Travaux achevés	Engagé 2019
	B-III 1		Diagnostic des réseaux d'assainissement d'Alès	Etude engagée	Engagé
	B-III 2.1		Réhabilitation des réseaux d'assainissement – St Christol les Alès & St Privat des vieux	Travaux achevés	St Christol : 595 000 €, 2019, St Privat : 437 000 €, 2017
	B-V 1.1	Commune de St Siffret	Démarche AAC de St Siffret	Programme d'actions engagé	Non engagé (étude en cours, accomp. SATE 30)
SIAEP de Tornac et Massillargues Atuech		Démarche AAC de Massillargues Attuech	Programme d'actions engagé	Non	
VOLET C : MILIEUX	C-I 2.2	EPTB Gardons	Plan de Gestion Durable – Gardon d'Anduze.	Étude achevée – niveau AVP	Achevée (scenarii et suites), dernier COPIL début 2019
	C-IV 2.1	EPTB GARDONS OU COLLECTIVITES	Franchissabilité des Seuils de Remoulins	Projet défini – niveau PRO	Annulé : travaux effectués par l'ASA rendent seuil franchissable par bras de contournement (AFB)
	C-IV 2.2		Franchissabilité du Seuil de Collias	Travaux engagés	Avant-projet mais travaux suspendus (attente déplacement captage AEP Collias)

Référence tableau : convention du contrat de rivière des Gardons, mars 2017, p6

4. Bilan du contrat de rivière au regard des objectifs du SDAGE et de son programme de mesures

4.1 CONTRAT DE RIVIERE, PROGRAMME DE MESURE DU SDAGE (PDM) ET PROGRAMME D'ACTION OPERATIONNEL TERRITORIALISE (PAOT)

L'évaluation du contrat de rivière intègre le fait de s'intéresser à l'évolution de l'état des masses d'eau entre deux cycles de la Directive cadre sur l'eau (DCE) encadrant la période sur laquelle porte le contrat de rivière. **Il convient toutefois de nuancer très fortement l'importance donnée à cet analyse, compte-tenu du temps de réponse des milieux, en décalage total avec la durée d'un contrat de rivière et par la complexité des paramètres en jeu, qui plus est sur un temps très court.**

Les tableaux 8 à 10 ci-après présentent l'évolution et l'origine du classement des masses d'eau du territoire vis-à-vis du risque de non atteinte des objectifs environnementaux fixés par la DCE entre 2015 et 2019, c'est-à-dire entre l'état des masses d'eau dressé pour le cycle DCE en cours (= SDAGE en vigueur) et le prochain cycle (2022-2027). Il faut noter que l'état « 2019 » n'a pour le moment qu'un caractère provisoire, dans l'attente de la validation du prochain SDAGE. Pour le présent exercice, il a été considéré intéressant de présenter néanmoins ces informations.

Seules 3 masses d'eau superficielles du bassin versant sont concernées par un changement de classement vis-à-vis des risques de non atteinte des objectifs environnementaux : les ruisseaux du Liqueyrol et du Carriol semblent désormais classées comme risquant de ne pas atteindre les objectifs environnementaux alors qu'elles ne l'étaient pas, le Gardon de Ste Croix n'étant au contraire plus une masse d'eau considérée comme « en risque ».

Une synthèse sur l'ensemble du bassin est présentée tableau 11.

Ainsi, on peut noter (tableau 9) que **seules 3 masses d'eau superficielles du bassin versant sont concernées par un changement de classement vis-à-vis des risques de non atteinte des objectifs environnementaux** : les ruisseaux du Liqueyrol et du Carriol semblent désormais classés comme risquant de ne pas atteindre les objectifs environnementaux alors qu'ils ne l'étaient pas, le **Gardon de Ste Croix** n'étant au contraire plus une masse d'eau considérée comme « en risque ».

En outre, **3 masses d'eau souterraines sont concernées par une évolution de classement vis-à-vis de ce risque (tableau 10)**, tenant dans les pressions identifiées à l'origine du risque de non atteinte. **2 masses d'eaux sont concernées par une amélioration** : la pollution par les nutriments agricoles n'est plus identifiée à l'origine du risque de non atteinte des objectifs pour la masse d'eau **FRDG220 (Molasses miocènes du bassin d'Uzès)**, ni la pollution par les pesticides pour la **FRDG322 (Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et Anduze)**. Les pesticides sont en revanche identifiés comme à l'origine du risque de non atteinte pour la masse d'eau **FRDG519 (Marnes, calcaires + calcaires jurassiques sous couverture du dôme de Lédignan)**. L'évolution de ces classements ne peut en aucun cas être raccordée au contrat de rivière.

Évolution 2015 - 2019 du classement des masses d'eau superficielles

Évolution vis à vis du Risque de Non Atteinte des Objectifs Environnementaux de la DCE* (RNAOE) :

— le Gardon de Sainte-Croix ne fait plus partie des masses d'eau en RNAOE

— les ruisseaux de Carriol et de Liqueyrol sont des masses d'eau risquant de ne pas atteindre les objectifs

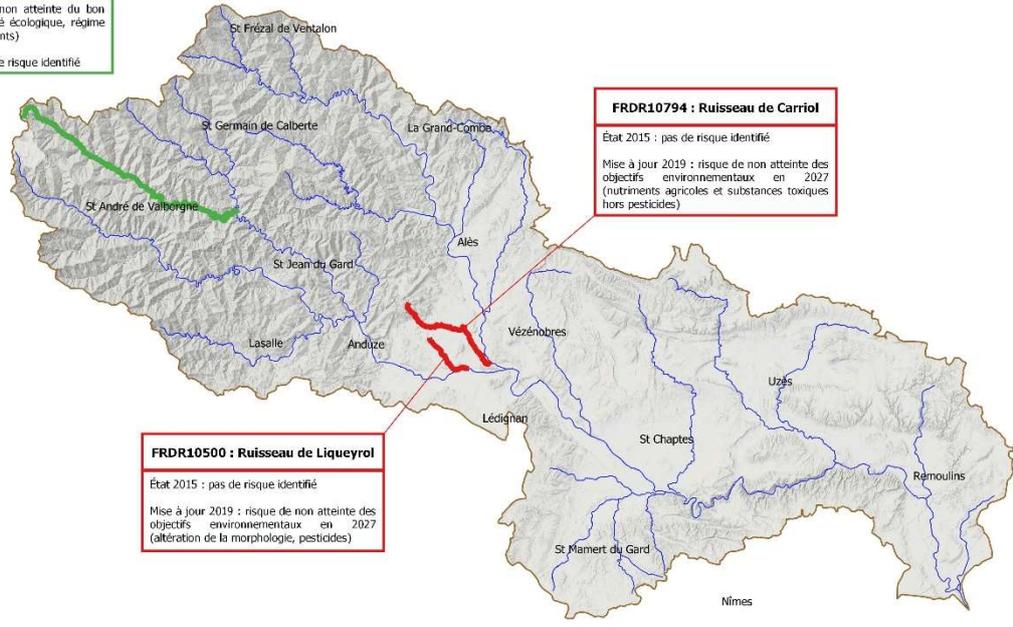
— Réseau hydrographique

*DCE : Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

FRDR382a : Gardon de Sainte-Croix
 État 2015 : risque de non atteinte du bon état en 2021 (continuité écologique, régime hydrologique, prélèvements)
 Mise à jour 2019 : pas de risque identifié

FRDR10794 : Ruisseau de Carriol
 État 2015 : pas de risque identifié
 Mise à jour 2019 : risque de non atteinte des objectifs environnementaux en 2027 (nutriments agricoles et substances toxiques hors pesticides)

FRDR10500 : Ruisseau de Liqueyrol
 État 2015 : pas de risque identifié
 Mise à jour 2019 : risque de non atteinte des objectifs environnementaux en 2027 (altération de la morphologie, pesticides)



Sources : IGN, SIG-LR, BD TOPO, 2015: référentiel SDAGE 2016-2021, 2019: révision état des lieux des masses d'eau (données provisoires), EPTB Gardons

Mise à jour 2019 Actualisation à mi-parcours

Tableau 8 : Évolution entre 2015 et 2019 du classement des masses d'eau superficielles vis-à-vis du risque de non atteinte des objectifs environnementaux

Code Masse d'eau	Nom Masse d'eau	2015 : classement en risque ou non de la masse d'eau	2015 : origine du classement en Risque de non atteinte du bon état								2019 : classement en risque ou non de la masse d'eau	2019 : origine du classement en Risque de non atteinte des objectifs environnementaux							
		RNABE 2021	Pollutions par les nutriments urbains et industriels	Pollutions par les nutriments agricoles	Pollutions par les pesticides	Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	Prélèvements d'eau	Altération du régime hydrologique	Altération de la morphologie	Altération de la continuité écologique	RNAOE 2027	Pollutions par les nutriments urbains et industriels	Pollutions par les nutriments agricoles	Pollutions par les pesticides	Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	Prélèvements d'eau	Altération du régime hydrologique	Altération de la morphologie	Altération de la continuité écologique
FRDR1020b	ruisseau de l'oume	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
FRDR1020c	ruisseau le dourdon	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
FRDR10224	Alzon et Seynes	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
FRDR10277	ruisseau l'amous	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	
FRDR10301	ruisseau le briançon	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	
FRDR10316	valat de roumegous	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
FRDR10318	ruisseau l'allareque	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
FRDR10448	le gardon de saint-germain	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
FRDR10500	ruisseau de liqueyrol	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	
FRDR10791	rière le galeizan	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
FRDR10792	rière le bourdic	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	
FRDR10794	ruisseau de carriol	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	
FRDR11122	ruisseau de braune	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	
FRDR11132	ruisseau le gardon	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
FRDR11390	rière l'avène	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
FRDR11487	ruisseau la welliguère	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	
FRDR11699	ruisseau de l'auriol	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	
FRDR11713	ruisseau grabieux	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	
FRDR11973	ruisseau le grand vellat	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	
FRDR11977	ruisseau l'alzon	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
FRDR12022	rière la droude	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	
FRDR12042	rière la salindrenque	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	
FRDR12088	ruisseau de borgne	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
FRDR12120	Le Bourrigues*	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	
FRDR12131	Le Boissonon	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
FRDR377	Le Gard de Collias à la confluence avec le Rhône	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	
FRDR378	Le Gard du Bourdic à Collias	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	
FRDR379	Le Gard du Gardon d'Als au Bourdic	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	
FRDR380a	Le Gardon rives et ramonées barrages de Ste Cécile d'Andorge et des Cambous	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
FRDR380b	Le Gardon d'Als à l'aval des barrages de Ste Cécile d'Andorge et des Cambous	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	
FRDR381	Le Gardon de Saint-Jean au Gardon d'Als	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
FRDR382a	Le Gardon de Sainte Croix	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
FRDR382b	Le Gard de sa source au Saint-Jean inclus	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	

Légende

Gras	Masse d'eau dont le classement en risque ou non a changé entre les deux derniers cycles DCE
Non	Pas d'identification de risque de non atteinte des objectifs environnementaux
Oui	La masse d'eau risque de ne pas atteindre les objectifs environnementaux (déclenche mesures PDM)

Tableau 9 : Évolution entre 2015 et 2019 du classement des masses d'eau souterraines vis-à-vis du risque de non atteinte des objectifs environnementaux

CODE MASSE D'EAU	NOM MASSE D'EAU	TYPE DE PRESSION IDENTIFIEE	ÉTAT 2015 (source : SDAGE 2016-2021) : classement vis-à-vis du risque	ÉTAT 2019 (source Agence eau mai 2019 : données non stabilisées - préparation SDAGE 2022-2027) : classement vis-à-vis du risque
			RNABE 2021	RNAOE 2027
FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières	Prélèvements	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Diffuses – Agriculture Nitrates	Oui	Oui
		Diffuses – Agriculture Pesticides	Oui	Oui
FRDG117	Calcaires du crétacé supérieur des garrigues nimoises et extension sous couverture	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG128	Calcaires urgoniens des garrigues du Gard BV du Gardon	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG162	Calcaires urgoniens des garrigues du Gard et du Bas-Vivarais dans le BV de la Cèze	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG220	Molasses miocènes du bassin d'Uzès	Pollutions par les pesticides	Oui	Oui
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Pollutions par les nutriments agricoles	Oui	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG322	Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et Anduze	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Oui	Oui
		Pollutions par les pesticides	Oui	Non
FRDG323	Alluvions du Rhône du confluent de la Durance jusqu'à Arles et Beaucaire et alluvions du Bas Gardon	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG518	Formations variées côtes du Rhône rive gardoise	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Oui	Oui
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG519	Marnes, calcaires + calcaires jurassiques sous couverture du dôme de Lédignan	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Non	Oui
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG531	Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG532	Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole (Ardèche, Gard)	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG602	Socle cévenol BV des Gardons et du Vidourle	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG607	Socle cévenol BV de l'Ardèche et de la Cèze	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non

RNABE : Risque de non atteinte du bon état / RNAOE : Risque de non atteinte des objectifs environnementaux

Légende

Gras	Masse d'eau concernée par une évolution entre les deux derniers cycles DCE
Non	Pression non identifiée à l'origine du risque de non atteinte des objectifs environnementaux
Oui	Pression identifiée à l'origine du risque de non atteinte des objectifs environnementaux

Tableau 10 : Synthèse à l'échelle de bassin versant, des pressions à l'origine du risque de non atteinte des objectifs environnementaux de l'ensemble des masses d'eau superficielles (évolution 2015-2019)

Année de référence de l'état des masses d'eau	Pollutions par les nutriments urbains et industriels	Pollutions par les nutriments agricoles	Pollutions par les pesticides	Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	Prélèvements d'eau	Altération du régime hydrologique	Altération de la morphologie	Altération de la continuité écologique	
État 2015 (source : SDAGE 2016-2021)	6 masses d'eau : Alzon et Seynes ruisseau le Briançon rivière le Bourdic ruisseau de Braune Le Gard de Collias à la confluence avec le Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages etc.	1 masse d'eau : rivière le Bourdic	13 masses d'eau : Ruisseau de l'ourne Alzon et Seynes ruisseau le briançon ruisseau l'allarenque rivière le bourdic ruisseau de braune rivière l'avène ruisseau la valliguière ruisseau de l'auriol ruisseau grabieux rivière la droude Le Bournigues Le Gard de Collias à la confluence avec le	4 masses d'eau : ruisseau de l'ourne ruisseau l'amous rivière l'avène Le Gard de Collias à la confluence avec le Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages etc. Ruisseau Grabieux	9 masses d'eau : ruisseau de l'ourne ruisseau l'allarenque rivière la salindrenque Le Gard de Collias à la confluence avec le Le Gard du Bourdic à Collias Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic Le Gard du Gardon de Saint-Jean au Gardon Le Gardon de Sainte Croix Le Gard de sa source au Gardon de Saint	12 masses d'eau : ruisseau de l'ourne ruisseau l'amous ruisseau la valliguière rivière la salindrenque Le Gard de Collias à la confluence avec le Le Gard du Bourdic à Collias Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic Le Gardon de Sainte Croix Le Gard de sa source au Gardon de Saint	17 masses d'eau : ruisseau de l'ourne Alzon et Seynes ruisseau l'amous ruisseau le briançon ruisseau l'allarenque ruisseau de braune rivière l'avène ruisseau la valliguière ruisseau de l'auriol ruisseau grabieux le grand vallon rivière la droude Le Bournigues Le Gard de Collias à la confluence avec le Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages etc. Le Gard du Gardon de Saint Jean au Gardon	11 masses d'eau : Alzon et Seynes ruisseau l'amous ruisseau le briançon rivière la salindrenque Le Gard de Collias à la confluence avec le Le Gard du Bourdic à Collias Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages etc. Le Gard du Gardon de Saint Jean au Gardon Le Gardon de Sainte Croix Le Gard de sa source au Gardon de Saint	
	État 2019 dernier cycle DCE (source Agence de l'eau mai 2019-actualisation de l'état des lieux)	12 masses d'eau : Alzon et Seynes ruisseau le briançon ruisseau l'allarenque rivière le bourdic ruisseau de carriol ruisseau de braune rivière l'avène ruisseau de l'auriol ruisseau grabieux Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages etc. Le Gard de sa source au Gardon de Saint	3 masses d'eau : rivière le bourdic rivière l'avène ruisseau de l'auriol	11 masses d'eau : Alzon et Seynes ruisseau le briançon ruisseau de liqueyrol ruisseau de braune rivière le bourdic ruisseau de carriol ruisseau de braune rivière l'avène ruisseau la valliguière ruisseau de l'auriol rivière la droude Le Bournigues	7 masses d'eau : ruisseau de l'ourne Alzon et Seynes ruisseau de l'amous ruisseau de braune rivière de l'avène Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages etc. Le Gard du Gardon de Saint Jean au Gardon	10 masses d'eau : ruisseau de l'ourne ruisseau de l'allarenque rivière la salindrenque Le Bournigues Le Gard de Collias à la confluence avec le Le Gard du Bourdic à Collias Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic Le Gard du Gardon de Saint Jean au Gardon Le Gard de sa source au Gardon de Saint	10 masses d'eau : ruisseau de l'ourne Alzon et Seynes ruisseau l'allarenque rivière la salindrenque Le Bournigues Le Gard de Collias à la confluence avec le Le Gard du Bourdic à Collias Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic Le Gard du Gardon de Saint Jean au Gardon Le Gars de sa source au Gardon de Saint Jean	17 masses d'eau : ruisseau de l'ourne Alzon et Seynes ruisseau le briançon ruisseau de l'allarenque ruisseau de liqueyrol rivière l'avène ruisseau la valliguière ruisseau de l'auriol ruisseau grabieux ruisseau le grand vallon rivière la droude Le Bournigues Le Gard de Collias à la confluence avec le Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages etc. Le Gard du Gardon de Saint Jean au Gardon	6 masses d'eau : Alzon et Seynes Le Gard de Collias à la confluence avec le Le Gard du Bourdic à Collias Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages etc. Le Gard du Gardon de Saint Jean au Gardon

Légende :

Code couleur	Amélioration : le paramètre n'est plus identifié comme à l'origine du classement en « risque » de la masse d'eau en 2019
	Dégradation : le paramètre n'était pas identifié comme à l'origine du classement en « risque » de la masse d'eau en 2015

4.2 CONTRAT DE RIVIERE ET SAGE

La réactualisation du contrat de rivière prend en compte le SAGE des Gardons. Le contrat de rivière des Gardons est l'outil identifié par le SAGE pour faciliter sa mise en œuvre (disposition E3-4 du SAGE). Comme prévu par le SAGE et inscrit dans la convention du contrat de rivière signée en mars 2017, un bilan annuel de la mise en œuvre a été présenté en fin d'année à la CLE (21 décembre 2017, 6 décembre 2018, 13 décembre 2019). En complément de ces bilans annuels, une réactualisation est prévue à mi-parcours.

C. PERSPECTIVES 2020-2022

1. Modalités d'élaboration des perspectives 2020-2022

La réactualisation vise essentiellement à optimiser le contrat de rivière dans la seconde partie de son élaboration et à construire un nouveau volet contractuel avec l'Agence de l'eau sur la période 2020-2022, sur la base du bilan au terme de la troisième année de mise en œuvre. Le volet contractuel avec les autres partenaires n'est pas modifié.

Le réajustement des actions et de leur calendrier prévisionnel est effectué en lien avec :

- ➔ l'évolution du contexte, des compétences (GEMAPI, eau et assainissement), des dispositifs d'accompagnement financier,
- ➔ l'évolution de la connaissance,
- ➔ les difficultés d'avancement ou la capacité de portage.

La gestion de certaines actions prioritaires a pu aussi s'effectuer par décalage de priorité (les actions qui ont peu de chance d'être réalisées sont en PO3).

Pour effectuer ce réajustement, l'ensemble des maîtres d'ouvrage identifiés initialement (maîtres d'ouvrages susceptibles de porter des actions éligibles selon le Xième programme de l'Agence de l'eau) a été sollicité entre septembre et décembre 2019, sur la base de la programmation initialement inscrite au contrat. Les services techniques départementaux de la Lozère et du Gard, ainsi que ceux de la DDTM et de l'ARS ont également été mobilisés compte-tenu de leur bonne connaissance des projets sur le secteur lozérien.

Les échanges par courriel ou téléphone ont été privilégiés, et des réunions spécifiques organisées avec les services de certaines EPCI, notamment compte-tenu du volume important des opérations envisagées et pour mutualiser les informations transmises par les maîtres d'ouvrage (d'Alès agglomération et Nîmes Métropole).

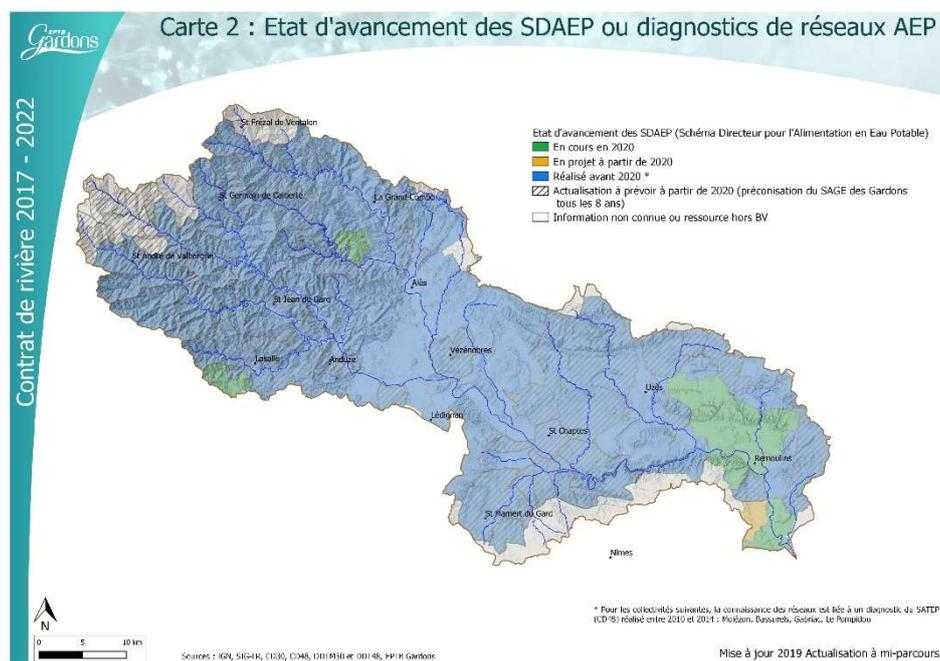
Il convient de signaler ici les particularités de la programmation « assainissement » : les prévisions initiales inscrites au contrat ont été revues au regard des priorités inscrites dans le PAOT (feuille de route du SDAGE en vigueur déclinée à l'échelle départementale), mais aussi en tenant compte des non-conformités au regard de la Directive ERU ou des Arrêtés préfectoraux, des problèmes identifiés localement par les services chargés du contrôle (DDTM du Gard) et du travail en cours depuis 2018 de préparation du prochain SDAGE sur 2022-2027. En effet, ont été sollicités en priorité les maîtres d'ouvrages des systèmes d'assainissement situés sur des masses d'eau classées, lors de la mise à jour de l'état des masses d'eau en 2018, comme « risque de ne pas atteindre les objectifs environnementaux » en raison de pressions de pollution par les nutriments urbains et industriels.

2. Les ajustements du programme d'actions du contrat de rivière

Le tableau général complet est présenté séparément (cf. D-1), ainsi que le document compilant l'ensemble des fiches opérations mises à jour.

Par souci de simplicité, ne figurent ici que les éléments principaux de la programmation des opérations « eau potable » et « assainissement », occupant la majeure part des enveloppes prévisionnelles (les éléments ci-après sont extraits des fiches opérations concernées). Par cohérence et souci de simplicité, la numérotation des cartes mises à jour est inchangée par rapport à la numérotation initiale au moment de la signature du contrat.

Extrait de fiche opération A-IV-1 : Réalisation de schémas directeurs AEP et de diagnostics des réseaux AEP



Dans l'état actuel des connaissances, les collectivités dont la réalisation d'un SDAEP ou son actualisation est programmée pour la seconde partie du contrat sont les suivantes :

Saint André de Valborgne	Réalisation du schéma prioritaire compte tenu des rendements et en perspective d'un transfert de compétences à la CCCACTS
Comps	Réalisation d'un SDAEP
Uzès	Complément nécessaire au SDAEP actuel afin d'identifier des gains environnementaux
Parignargues	Réalisation d'un SDAEP
SIAEP de Lasalle	Réalisation d'un SDAEP
Alès Agglomération	Réalisations de SDAEP suite au transfert de compétences sur les communes suivantes : Deaux, Vézénobres, Laval-Pradel, St Martin de Valgagues, Lézan et St Jean de Serres
SIAEP des Gardies	Complément au SDAEP actuel

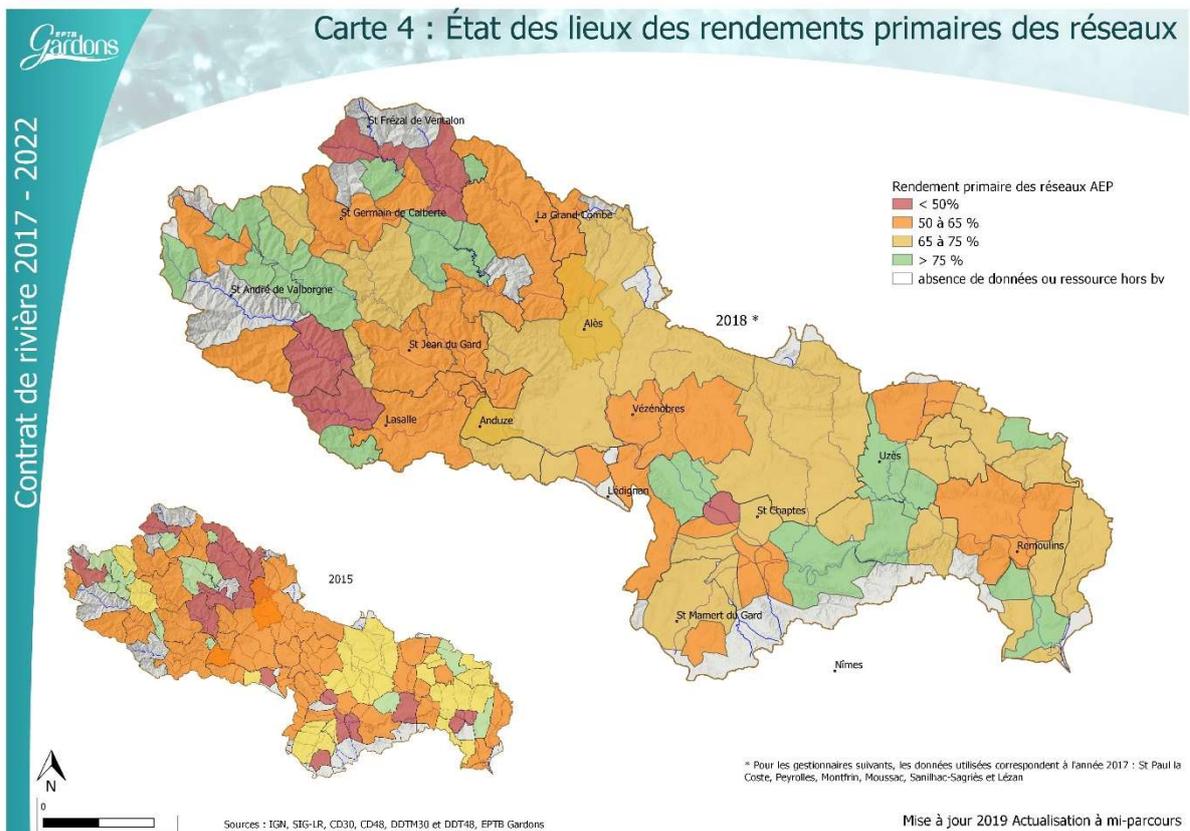
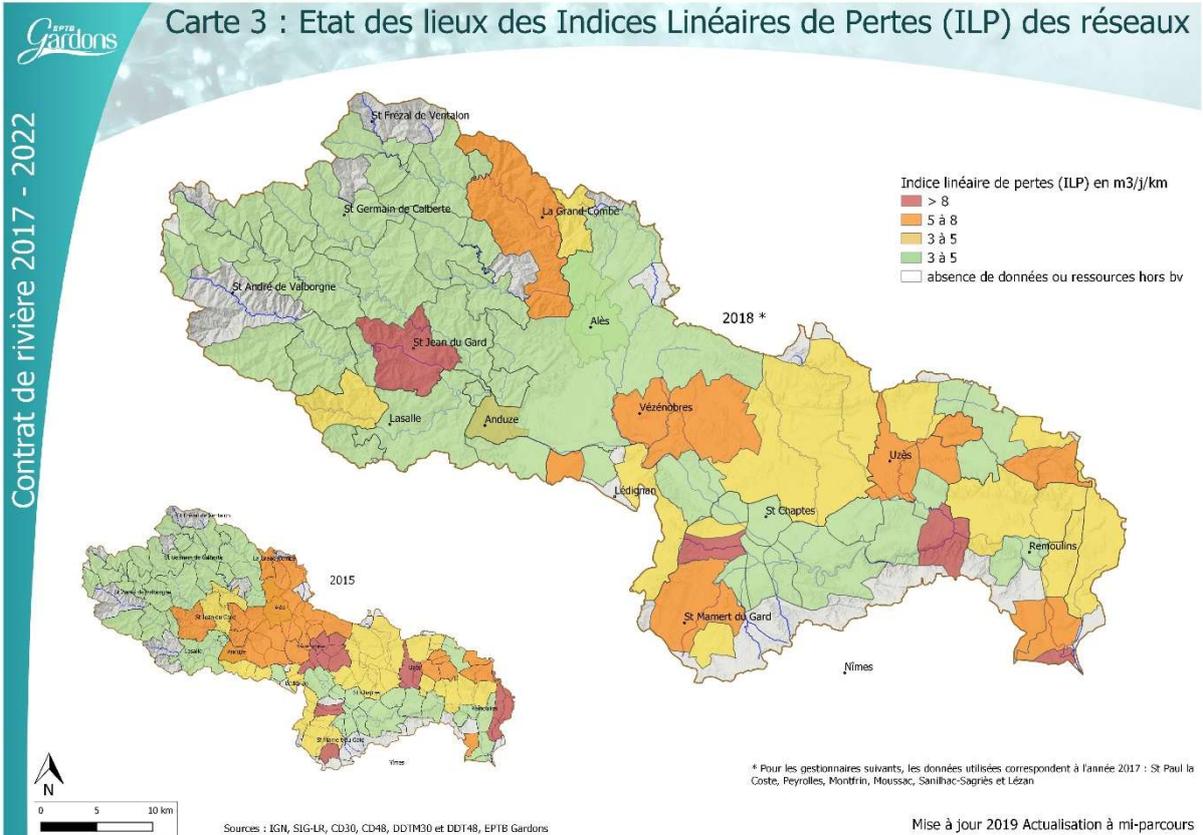
A noter qu'un certain nombre de SDAEP est en cours et ne figurent donc pas dans la programmation du présent contrat (*) (*Liste indicative sur la base de l'état des connaissances*) :

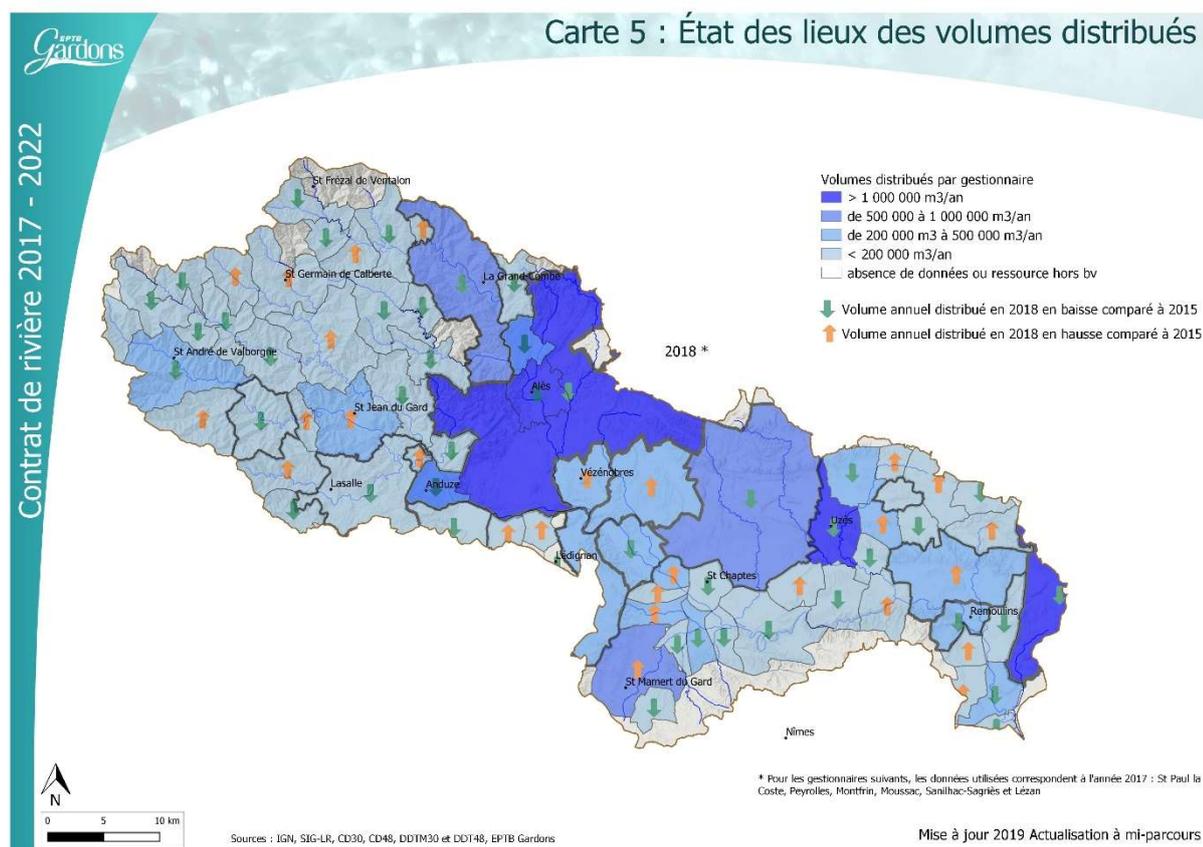
ALES
AVENE (SIAEP)
S.I DES EAUX REMOULINS ST BONNET
SIAEP DU PONT DU GARD
MONTFRIN
SAINT-SIFFRET
COGNAC

Les montants inscrits pour les années 2020 et 2021 correspondent aux montants prévisionnels des projets de schémas identifiés. Afin d'anticiper les actualisations des schémas existants devenus obsolètes ou l'élaboration de nouveaux schémas autres que ceux identifiés pour 2022, le montant de la dernière année (2022) est basé sur la réalisation moyenne de 5 schémas.

Actions		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total (€TTC)
A-IV-1	Réalisation de schémas directeurs AEP et de diagnostics des réseaux AEP				288 000	864 000	420 000	1 572 000

Extrait de fiche opération A-IV-2 : Travaux d'amélioration des rendements AEP





Au regard de l'approche des élections municipales 2020 et de l'avancement des projets de transferts de compétences AEP vers les EPCI, la programmation 2020-2022 comporte un certain nombre d'incertitudes.

La plupart des actions concerne des remplacements de canalisations fuyardes visant à l'amélioration des rendements de réseaux. Quelques travaux concernant des réfections de réservoir identifiés comme fuyards ont été intégrés dans le programme ainsi que certains travaux ne visant pas stricto-sensu des économies d'eau. Ces travaux concernent généralement des communes classées en zone de revitalisation rurale (ZRR).

Les collectivités présentant des travaux (économies d'eau ou non) classées en ZRR sont dans tous les cas identifiés (cf. tableau ci-dessous). Les montants totaux inscrits au contrat sont les montants hors ZRR.

Les montants des travaux inscrits dans le tableau ci-dessous sont issus des échanges avec les gestionnaires sur la base de:

- ➔ La programmation de travaux issus d'un schéma directeur récent,
- ➔ Les premiers résultats de sectorisation dans le cadre d'un schéma directeur en cours,
- ➔ La capacité d'autofinancement du gestionnaire lorsqu'un schéma est en cours mais la sectorisation non réalisée. Celle-ci devant permettre au cours de l'année 2020 d'identifier les secteurs fuyards à réaliser en priorité, le montant des travaux indiqué en 2021 et/ou 2022 s'appuie sur la capacité d'autofinancement et un taux d'aide de 50 à 80%,
- ➔ Un linéaire de travaux envisagé au regard de la prévision de lancement d'un schéma directeur en 2020. Dans ces cas, notamment sur Alès agglomération, un montant de travaux prévisionnel a été prévu pour l'année 2022 sur la base de 1 à 2% du linéaire de réseau et 300 €/ml.

Des travaux de sectorisation complémentaire, d'acquisition de matériel de recherche de fuites (matériel, logiciel de télégestion, etc.) ont également été inscrits.

Ce montant financier permettra la mise en œuvre des travaux jugés prioritaires en termes d'économie d'eau par le futur programme de travaux issu du SDAEP.

Liste des maîtres d'ouvrage présentant un programme de travaux :

Maîtres d'ouvrage (2017-2019)	Maîtres d'ouvrage (2020-2022) ou EPCI de rattachement	2020	2021	2022	Total € HT	Total € TTC	ZRR 0=non 1=oui
Alès (Réal)	Alès agglomération	2 000 000	2 000 000	2 000 000	6 000 000	7 200 000	0
Anduze	Alès agglomération	220 000	270 000	0	370 000	444 000	0
Brignon	Alès agglomération	0	0	150 000	150 000	180 000	0
Lamelouze	Alès agglomération	0	89 400	82 800	172 200	206 640	0
Laval-Pradel	Alès agglomération	0	0	117 000	117 000	140 400	0
Massanes	Alès agglomération	0	0	30 000	30 000	36 000	0
Mialet	Alès agglomération	0	30 000	135 000	165 000	198 000	0
SIAEP Avène	Alès agglomération	2 000 000	2 000 000	2 000 000	6 000 000	7 200 000	0
SIAEP de Tornac	Alès agglomération	240 000	160 000	837 000	1 237 000	1 484 400	0
SIAEP Droude	Alès agglomération	0	470 000	96 200	566 200	679 440	0
SIAEP Mayre	Alès agglomération	0	0	153 000	153 000	183 600	0
SIDEA Grand Combe	Alès agglomération	0	200 000	200 000	400 000	480 000	0
Soustelle	Alès agglomération	0	0	30 000	30 000	36 000	0
St Martin de Valgalmes	Alès agglomération	0	0	132 000	132 000	158 400	0
St Paul la Coste	Alès agglomération	0	0	30 000	30 000	36 000	0
Peyrolles	CC Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires	33 000	0	0	33 000	39 600	1
SIAEP de Lasalle	CC Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires	0	200 000	0	200 000	240 000	1
SIAEP Saumane- Estrechure	CC Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires	383 000	0	0	383 000	459 600	1
Soudorgues	CC Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires	15 000	0	0	15 000	18 000	1
Le Collet de Dèze	CC Cévennes au Mont Lozère	30 000	0	0	30 000	36 000	1
St Michel de Dèze	CC Cévennes au Mont Lozère	75 000	0	0	75 000	90 000	1
Moussac	CC Pays Uzès	0	0	287 640	287 640	345 168	1
SIAEP de Montaigu	CC Pays Uzès	194 000	97 000	71 000	362 000	434 400	1
SIVOM Collorgues	CC Pays Uzès	78 800	0	0	78 800	94 560	1
St Maximin	CC Pays Uzès	200 000	0	0	200 000	240 000	1
St Quentin la Poterie	CC Pays Uzès	0	10 000	0	10 000	12 000	1
St Siffret	CC Pays Uzès	10 000	0	150 000	160 000	192 000	1
Uzès	CC Pays Uzès	0	0	1 025 000	1 025 000	1 230 000	1
Comps	CC Pont du Gard	0	0	500 000	500 000	600 000	0
Fournès	CC Pont du Gard	260 000	0	390 000	650 000	780 000	0
Montfrin	CC Pont du Gard	0	600 000	0	600 000	720 000	0
Pouzilhac	CC Pont du Gard	162 000	115 000	0	277 000	332 400	0
SI Pont du Gard	CC Pont du Gard	400 000	400 000	400 000	1 200 000	1 440 000	0
SIAEP Remoulins et St Bonnet du Gard	CC Pont du Gard	1 000 000	0	500 000	1 500 000	1 800 000	0
Valliguières	CC Pont du Gard	0	107 500	266 000	373 500	448 200	0
Nîmes Métropole	Nîmes Métropole	750 000	250 000	200 000	1 200 000	1 440 000	0
Cardet	Piémont Cévenol	250 000	0	0	250 000	300 000	1
Cognac	Piémont Cévenol	0	100 000	0	100 000	120 000	1
Lédignan	Piémont Cévenol	250 000	250 000	250 000	750 000	900 000	1
SIAEP Domessargues	SIAEP Domessargues	290 000	290 000	290 000	870 000	1 044 000	1
TOTAL € (ZRR compris)		8 840 800	7 638 900	10 322 640	26 802 340	32 162 808	
TOTAL € (hors ZRR)		7 032 000	6 691 900	8 249 000	21 972 900	26 367 480	

🔹 PHASAGE PREVISIONNEL PHASE 2 🔹

Actions		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total hors ZRR (€ HT)
A-IV-2.1	Travaux d'amélioration des rendements AEP de première priorité en zone urbaine				2 000 000	2 000 000	2 000 000	6 000 000
A-IV-2.2	Travaux d'amélioration des rendements AEP de première priorité en zone rurale				5 032 000	4 101 900	6 002 800	15 136 700
A-IV-2.3	Travaux d'amélioration des rendements AEP de seconde priorité - économie d'eau				0	590 000	96 200	686 200
A-IV-2.4	Travaux d'amélioration des rendements AEP de seconde priorité - autres travaux				0	0	150 000	150 000

Volet B – Qualité de l'eau

Extrait de la fiche opération B-III-1 : Connaissance et planification des systèmes d'assainissement (SDA)

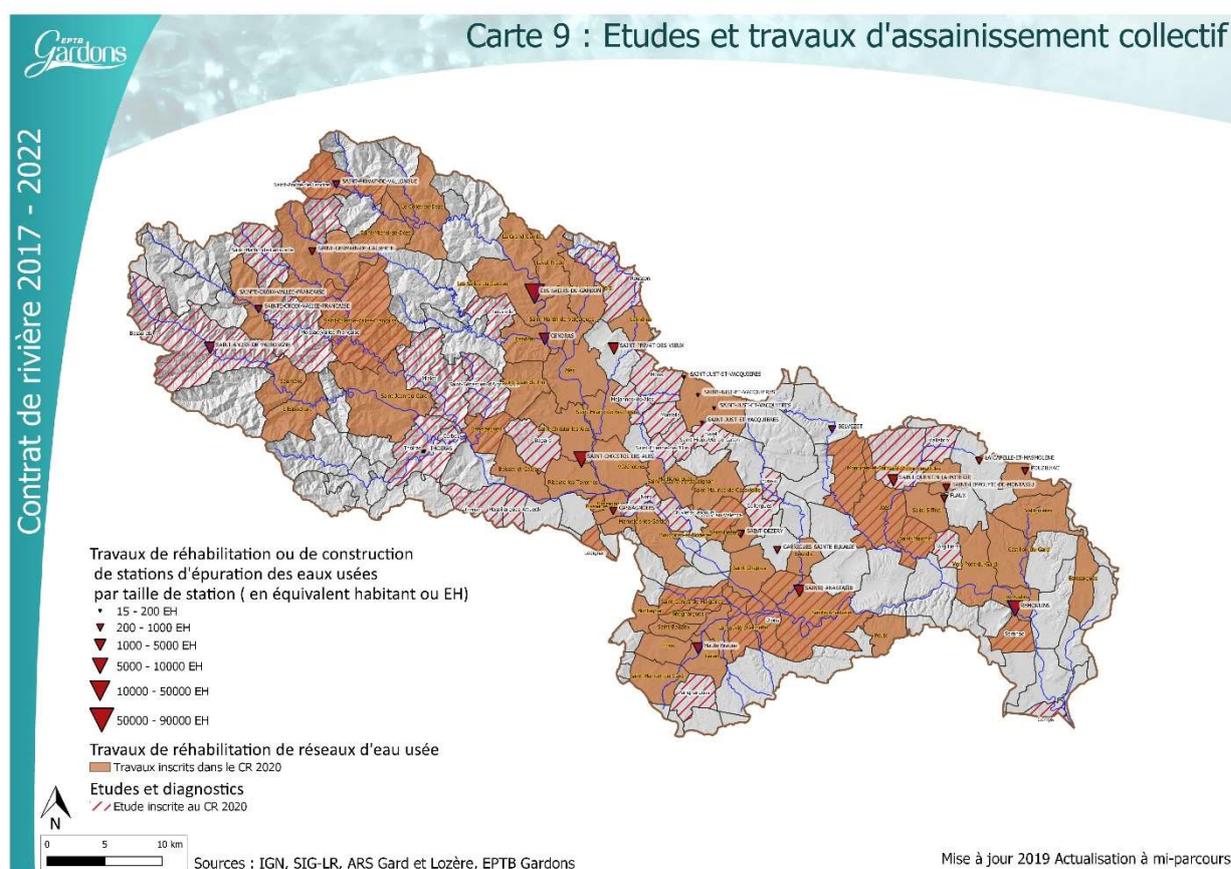
Étiquettes de lignes	Somme de 2020 (prévi)	Somme de 2021 (prévi)	Somme de 2022 (prévi)
Alès Agglo	410 000	275 000	290 000
Bagard		60 000	
Castelnau Valence	40 000		
Corbes		15 000	
Cruviers Lascours			40 000
Euzet les Bains		50 000	
Généralgues	70 000		
Massanes	30 000		
Massillargues Atuech - Tornac	95 000		
Méjeannes les Alès			60 000
Mialet		60 000	
Mons			60 000
Monteils		30 000	
Ners			50 000
Rousson Saut du Loup	100 000		
Saint-Etienne-de-l'Olm		30 000	
Saint-Hippolyte-de-Caton		30 000	
Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille			40 000
Soustelle - Clédette			20 000
Soustelle - Solier			20 000
Thoiras - Chataigneraie	15 000		
Thoiras - Village	20 000		
Tornac - Madeleine	40 000		
Causse Aigoual Cévennes		50 000	
Saint André de Valborgne		50 000	
CC du Pays d'Uzès	360 000		50 000
<i>Saint Quentin la Poterie</i>	<i>30 000</i>		
<i>Saint-Maximin</i>	<i>50 000</i>		
<i>Uzes</i>	<i>280 000</i>		
<i>Vallabrix</i>			50 000
CC du Pays d'Uzès - SIVOM de Collorgues		130 000	
<i>Collorgues</i>		<i>40 000</i>	
<i>Foissac</i>		<i>40 000</i>	
<i>Montaren-et-Saint-Mediers</i>		<i>50 000</i>	
CC du Piémont cévenol			
Lédignan			
CC du Pont du Gard	97 700		
Argilliers	50 000		
Comps	47 700		
Cévennes au Mont Lozère	20 000	55 000	35 000
<i>Bassurels- Les Salidès</i>			<i>10 000</i>
<i>Moissac-Vallée-Française</i>		<i>15 000</i>	
<i>Saint-André-de-Lancize</i>			<i>15 000</i>
<i>Saint-Etienne-Vallée-Française - Centre de vacances (VVF)</i>		<i>10 000</i>	
<i>Saint-Etienne-Vallée-Française - Village</i>		<i>30 000</i>	
<i>Saint-Martin-de-Lansuscle</i>			<i>10 000</i>
<i>Saint-Privat-de-Vallongue</i>	<i>20 000</i>		
Nîmes Métropole	500 000		
Dions	100 000		
La Calmette	100 000		
Saint-Anastasie	100 000		
Saint-Genies-de-Malgoires	100 000		
Sernhac	100 000		
Pays de Sommières		60 000	
Parignargues		60 000	
Total général	1 387 700	570 000	375 000
			2 332 700
Total hors ZRR	947 700	335 000	290 000
			1 572 700

Montants en € HT, italique : communes en ZRR (zone de revitalisation rurale)

PHASAGE PREVISIONNEL PHASE 2

Actions		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total hors ZRR (€HT)
B-III-1	Etudes, diagnostics et Schémas directeurs				947 700	335 000	290 000	1 572 000

Extrait de la fiche opération B-III-2 : Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement et création de réseau de transfert



A l'échelle du bassin versant il est identifié les travaux suivants de réhabilitation de réseaux (le total a été calculé avec et sans les opérations situées en ZRR, apparaissant en italique dans le tableau page suivante). Les montants inscrits aux contrats sont les montants hors ZRR.

PHASAGE PREVISIONNEL PHASE 2

Actions		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total hors ZRR (€HT)
B-III-2	Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement				13 126 518	2 561 600	3 533 275	19 221 393

Étiquettes de lignes	Somme de 2020 (prévi)	Somme de 2021 (prévi)	Somme de 2022 (prévi)
Alès Agglo	9 022 000	1 475 000	2 180 000
Boisset Gaujac		150 000	
Boucoiran	374 000		
Castelnau Valence			50 000
Cendras l'Abbaye		100 000	
Généralgues			50 000
Grand Combe - Les Salles	370 000	200 000	1 730 000
Hameau de la Tour		175 000	
Laval-Pradel Pradel	405 000		
Martignargues			50 000
Massanes			50 000
Ribaute les Tavernes		150 000	
Saint Cézaire de Gauzignan		50 000	
Saint-Christol-lez-Ales	2 550 000		
Saint-Jean-du-Gard		100 000	
Saint-Just-et-Vaquières – 4 systèmes			50 000
Saint-Maurice-de-Cazevieille			100 000
Salindres		350 000	
STEU-I de Saint-Hilaire	5 323 000		100 000
Vézénobres		200 000	
Causse Aigoual Cévennes		910 000	
Estréchure		610 000	
Saumane		300 000	
CC du Pays d'Uzès		206 000	665 000
Saint-Hypolyte-de-Montaigu		45 000	
<i>Saint-Maximin</i>			150 000
Saint-Siffret			150 000
Saint-Victor-des-Oules		161 000	65 000
<i>Uzes</i>			300 000
CC du Pays d'Uzès - SIVOM de Collorgues	340 285		50 000
Belvezet	88 526		
Bourdic			50 000
<i>Montaren-et-Saint-Mediers</i>	50 000		
Saint Dézéry	201 759		
CC du Piémont cévenol		400 000	200 000
Cassagnoles & Maruéjols-les-Gardons		200 000	
Lédignan		200 000	200 000
CC du Pont du Gard	3 837 518	432 600	358 275
Castillon-du-Gard		100 000	
Estézargues	560 000		
Pouzilhac			358 275
Remoulins	1 077 518		
Valliguières		332 600	
Vers-Pont-du-Gard	2 200 000		
Cévennes au Mont Lozère	554 500	370 000	230 000
<i>Le-Collet-de-Dèze</i>	120 000		
<i>Sainte-Croix-Vallée-Française - Bourg</i>	380 000		
<i>Saint-Etienne-Vallée-Française - Centre de vacances (VVF)</i>			30 000
Saint-Germain-de-Calberte - Serre de la can	54 500		
Saint-Michel-de-Dèze		370 000	
<i>Saint-Privat-de-Vallongue</i>			200 000
Nîmes Métropole	267 000	654 000	1 045 000
Dions			89 000
La Calmette			89 000
La-Rouvière	89 000		
Montagnac	89 000		
Montignargues	89 000		
Poulx		89 000	
Saint-Anastasia			89 000
Saint-Chaptes		80 000	
Saint-Genies-de-Malgoires			89 000
Sernhac			89 000
STEU Interco – Gardonnenque		485 000	
STEU Interco Haute Braune			600 000
Total général	14 021 303	4 447 600	4 728 275
			23 197 178
Total hors ZRR	13 126 518	2 561 600	3 533 275
			19 221 393

Montants en € HT, italique : communes en ZRR (zone de revitalisation rurale)

Il est proposé, dans le cadre du réajustement du contrat à mi-parcours, de supprimer 30 actions (7 dans le volet A, 15 dans le volet B, 9 dans le volet C) et d'inscrire 6 nouvelles actions pour la deuxième phase (2020-2022) dans le volet A.

Les propositions d'actions à supprimer sont listées dans le 11 page suivante. Ces propositions de suppressions sont motivées par différentes raisons :

- ➔ l'action est déjà réalisée, ne nécessitant plus un suivi dans le cadre du contrat de rivière,
- ➔ l'action est abandonnée suite à un arrêt ou à une baisse de l'accompagnement financier, ou abandonnée car non portée,
- ➔ l'absence d'informations ne permet pas le suivi efficace de cette action,
- ➔ l'action est aujourd'hui considérée comme non pertinente vis-à-vis des objectifs environnementaux,
- ➔ l'action est finalement redondante avec une autre action, elles sont alors fusionnées,
- ➔ l'action est fusionnée avec une autre par évolution des compétences (GEMAPI) des maitres d'ouvrage.

Les 8 actions nouvelles sont présentées dans le **Tableau 12**. Elles sont constituées en majorité d'études d'amélioration des connaissances sur les masses d'eau souterraines peu connues et stratégiques localement afin d'améliorer leur gestion et d'affiner leur lien avec les eaux superficielles (dans le cadre du PGRE). Ces études intégreront un projet de délimitation (uniquement technique) des zones de sauvegarde des masses d'eau ciblées par le SDAGE.

Tableau 11 : Liste des 30 actions qu'il est proposé de supprimer

Code action	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Motif de la suppression
A-I-3.1	Évaluation des besoins en eau futurs pour l'alimentation en eau potable	CD 30	Volet abordé dans le schéma départemental stratégique de la ressource, porté par le CD30
A-I-4.1	Étude sur l'impact du changement climatique sur la ressource en eau du bassin versant des Gardons	CD 30	Pas d'action planifiée avant 2021 et étude portée par le CD30 dans le cadre de « Eau et Climat 3.0 »
A-III-1.2	Accompagnement des usagers agricoles pour la gestion quantitative et l'élaboration et la mise en œuvre du PGRE - Gard	Chambre d'agriculture du Gard	Pas de programmation mais animation par la Chambre d'agriculture (accord cadre Agence - CA30) ; cette action est redondante avec la A-IV.4.1
A-III-1.3	Accompagnement des usagers agricoles pour la gestion quantitative et l'élaboration et la mise en œuvre du PGRE - Lozère	Chambre d'agriculture de Lozère	Pas de programmation ; cette action est redondante avec la A-IV.4.1
A-III-2.1	Plan local de gestion de la Gardonnenque	EPTB Gardons	Pas de programmation - Proposition de suppression en accord avec les partenaires institutionnels
A-III-2.2	Plan local de Gestion du Bas Gardon	EPTB Gardons	Pas de programmation - Proposition de suppression en accord avec les partenaires institutionnels
A-IV-4.7	Animation et accompagnement des entreprises pour les économies d'eau	CCI	La CCI devait mettre en place une animation (1/2 poste) mais a finalement renoncé, proposition de suppression sauf si avis contraire de la CCI
B-II-1	Amélioration de la qualité des rejets des structures d'hébergement touristiques	Propriétaires	En l'absence de dispositif financier spécifique, cette action est supprimée
B-III-2.1	Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement et création de réseaux de transfert- priorité 1 bonifiée (prioritaire : Alès agglomération / Réhabilitation des réseaux d'assainissement - St Christol les Alès et St Privas des Vieux)	Gestionnaires	Suppression de la bonification et de la priorisation et, pour simplifier, fusion des trois actions relatives à l'amélioration des réseaux d'assainissement et la création de réseaux de transfert en une seule (B-III-2 au lieu de B-III-2.1, B-III-2.2, B-III-2.3)
B-III-2.3	Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement et création de réseaux de transfert- priorité 2	Gestionnaires	

Code action	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Motif de la suppression
B-III-3.1	Mise aux normes, réhabilitation, amélioration et construction de STEU - priorité 1 bonifiée (prioritaires : STEP intercommunale SIE Remoulins et St-Bonnet du Gard, STEP de Collias)	Gestionnaires	Suppression de la bonification et de la priorisation et, pour simplifier, fusion des trois actions relatives à la mise aux normes, la réhabilitation, l'amélioration et la construction de stations d'épurations en une seule (B-III-3 au lieu de B-III-3.1, B-III-3.2, B-III-3.3)
B-III-3.3	Mise aux normes, réhabilitation, amélioration et construction de STEU - priorité 2	Gestionnaires	
B-IV-1.2	Travaux de gestion des sites d'extraction (mines découvertes) de Saint Sébastien d'Aigrefeuille	Etat ?	Pas d'action menée en première phase de contrat, pas d'information sur la programmation.
B-IV-2.1	Animation pour la mise en place d'une opération collective de réduction des toxiques dans l'agglomération alésienne	CCI	La CCI, après avoir déposé et obtenu le financement d'un poste par l'Agence, a renoncé finalement à cette action.
B-IV-2.2	Travaux ou actions de réduction des flux de toxiques et non toxiques sur l'agglomération alésienne	Industriels	Annulé (idem B IV 2.1)
B-IV-4.1	Optimisation du rejet de la fromagerie de Moissac Vallée Française - Étude	Coopérative "La Fromagerie des Cévennes"	La fromagerie a progressé seule et via un financement Région sur la réduction des consommations d'eau et l'amélioration du rejet. Il n'y a donc a priori plus de sujet.
B-IV-4.2	Optimisation du rejet de la fromagerie de Moissac Vallée Française - Travaux	Coopérative "La Fromagerie des Cévennes"	
B-V-1.2	Accompagner une démarche d'autodiagnostic "biodiversité" agricole des captages prioritaires de Lézan-Lédignan	Ecologistes de l'Euzières	Pas de programmation connue
B-V-1.3	Campagnes de mise en conformité des aires de lavage et de remplissage	Collectivités	Les deux aires (Lédignan et Cardet/Lézan) ont été financées en 2016 pour un montant de 610 752€ avec 50% FEADER et 30% AERMC, pas d'autres sites identifiés
B-V-1.6	Adaptation des pratiques agricoles aux enjeux de protection de la ressource dans un nouveau secteur	Chambre d'agriculture du Gard	Action non engagée en lien avec l'arrêt des actions agricoles autour des PAEC (fin des Mesures agro-environnementales), et donc absence de capacité de portage. Sans dynamique agricole cette action perd son sens.
B-V-2.1	Réalisation de PAPPH ou études spécifiques (cimetières, stades...) pour lutter contre les pollutions diffuses en zone non agricole	Collectivités	Opérations à supprimer dans la mesure où elles ne concernent que la partie investissement des PAPPH – cf. action animation (A-II.3)

Tableau 11 (suite) : Liste des 32 actions qu'il est proposé de supprimer

Code action	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Motif de la suppression
B-V-2.2	Programme d'actions pour les économies d'eau et la réduction des apports polluants en zone non agricole	Collectivités	Opération à supprimer dans la mesure où elles ne concernent que la partie investissement des PAPPH – cf. action animation (A-II.3)
C-I-2.4	Définition d'un programme opérationnel de gestion durable du bas Gardon au sein de son espace de mobilité fonctionnel rapproché	EPTB Gardons	Pas d'action planifiée à ce stade, proposition de suppression en accord avec partenaires institutionnels (nov. 2019), à garder en mémoire pour un prochain contrat de rivière
C-II-1.2	Mise en œuvre du programme pluri annuel de restauration et d'entretien de la ripisylve des cours d'eau sous la compétence d'Alès Agglomération	Alès Agglomération : transfert à EPTB Gardons	Travaux sur Alès intégrés au programme pluriannuel de restauration forestière de l'EPTB Gardons (une seule opération C-II-1 au lieu de C-II-1.1, C-II-1.2, C-II-1.3, C-II-1.4).
C-II-1.3	Mise en œuvre du programme pluri annuel de restauration et d'entretien de la ripisylve des cours d'eau sous la compétence du SHVC du Galeizon	SHVC : transfert à EPTB Gardons	
C-II-1.4	Réalisation de travaux d'entretien sur des secteurs à maîtrise d'ouvrage communale	ST Hilaire de Brethmas, Saint Christol-lez-Alès : transfert à EPTB Gardons	Travaux sur ces secteurs notamment en 2018 (Avène et affluents) et 2019 (Saint-Christol-lez-Alès et affluents). Les collectivités concernées sont adhérentes à l'EPTB depuis 2018 via Alès Agglomération. Travaux intégrés au programme pluriannuel de restauration forestière de l'EPTB Gardons (une seule opération C-II-1 au lieu de C-II-1.1, C-II-1.2, C-II-1.3, C-II-1.4).
C-II-2.2	Gestion des atterrissements du Galeizon	SHVC : transfert à EPTB Gardons	Travaux intégrés au programme pluriannuel de gestion et suivi des atterrissements sous la compétence de l'EPTB Gardons (une seule opération C-II-2 au lieu de C-II-2.1, C-II-2.2, C-II-2.3).
C-II-2.3	Mise en œuvre du programme pluri annuel de gestion et suivi des atterrissements du Gardon d'Alès, du Grabieux et du Bruèges en zone urbaine	Alès Agglomération : transfert à EPTB Gardons	
C-V-1.3	Restauration physique du Briançon à l'aval de Domazan	EPTB Gardons, CC Pont du Gard, commune	Pas d'action planifiée à ce stade
C-V-1.4	Restauration physique du Courloubier à Estézargues		
C-V-1.5	Restauration physique de l'Auriol	EPTB Gardons, Alès Agglomération, autre	L'étude a été finalisée en 2018. Pas de financement des projets étudiés (restauration de 2 zones humides). Pas d'action planifiée à ce stade. Action arrêtée

Tableau 12 : Liste des actions qu'il est proposé d'ajouter

Code action	Intitulé	Maitre d'ouvrage	Motif de l'ajout
A-I-1.3	Démarches complémentaires au projet d'identification des zones de sauvegarde - 3 études	EPTB	Action complémentaire à action A-I-1.3 initialement inscrite (études de sauvegardes) : démarches complémentaires rendues nécessaires, le cas échéant, par la concertation sur le projet de délimitation des zones de sauvegarde fourni par les études d'amélioration de la connaissance des études de sauvegardes des masses d'eau ciblées par le SDAGE
A-I-1.4	Etude d'un système aquifère - secteur de l'hettangien (Galeizon-Gardon d'Anduze)	EPTB Gardons	Mieux caractériser les liens avec le Gardon d'Anduze et la Salindrenque au regard des sollicitations croissantes et de la ressource mobilisable potentielle. Réflexion en cours pour lancer les 4 études A-I-1.1, A-I-1.2, A-I-1.4 et A-I-1.5 simultanément dès 2020
A-I-1.5	Etude d'un système aquifère - secteur de l'hettangien (Grabieux-Avène-Auzonnet)	EPTB Gardons	Mieux caractériser les liens avec le Gardon d'Alès et les potentialités en termes de ressource locale ; réflexion en cours pour lancer les 4 études A-I-1.1, A-I-1.2, A-I-1.4 et A-I-1.5 simultanément dès 2020
A-I-1.6	Étude d'un autre système aquifère – Calcaires du ludien	EPTB Gardons	Mieux caractériser d'une part les échanges nappes/nappe entre ces calcaires ludiens et les calcaires karstifiés de l'urgonien et d'autre part, d'évaluer le potentiel aquifère de ce système
A-I-1.7	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'ensemble des études A-I-1-1 à A-I-1-6	EPTB Gardons	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des études ci-dessus organisée en 2 phases : une première phase visant une synthèse bibliographique et la rédaction des cahiers des charges, une seconde phase d'accompagnement technique de l'analyse des offres à l'accompagnement technique (relecture, participation aux réunions techniques et COPIL, avis techniques et/ou méthodologiques, etc.).
A-I-4.3	Étude de faisabilité de la réutilisation de stockages en eau issue des activités minières	EPTB Gardons	Compléter les solutions alternatives de mobilisation de nouvelles ressources potentielles sur le territoire
A-I-6	Actualisation et analyse des données hydrologiques	EPTB Gardons	Étude issue du plan de gestion du PGRE dont l'objectif est de réviser les valeurs de débits cibles aux points nodaux en lien avec l'amélioration de la connaissance
A-II-1	Sensibilisation du grand public et des scolaires : Action pédagogique « Et au milieu coulent les Gardons ! » - Bassin versant des Gardons	MNE – RENE CPIE du Gard	Compte-tenu des constats dressés sur les 2 programmes coordonnés par la MNE sur le BV des Gardons, il a été proposé d'intégrer le programme "Eau Climat" au programme "Et au milieu coulent les Gardons" pour ne former qu'un seul dispositif pédagogique avec deux volets (Grand public / Scolaires).

3. Synthèse de la programmation – enveloppes prévisionnelles

Les enveloppes prévisionnelles pour la seconde phase issues du réajustement à mi-parcours sont présentées **Tableau 13** et

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DES GARDONS

Tableau 14. Elles sont indicatives, l'assiette des opérations étant variable, hors taxe ou TTC. Les programmations des opérations « eau potable » et « assainissement » sont récapitulées ci-après, dans les tableaux E.2 et E.3. La programmation détaillée 2020-2022 réajustée ainsi que l'accompagnement financier envisageable figure tableau E.4.

Par cohérence avec d'autres outils de programmation et le contrat de rivière initialement signé en 2017, **cette réactualisation à mi-parcours est présentée avec des années d'engagement financier (année de dépôt de la demande de financement) et non des années de réalisation.** Cette présentation est la plus réaliste et la plus fiable. En effet, la programmation « opérationnelle » est un exercice très complexe, d'autant plus dans un contexte de pleine incertitude (transfert de compétence, élections, imprévus sanitaires...).

Tableau 13 : Réajustement des enveloppes prévisionnelles à mi-parcours (€, mélange de HT et TTC)

VOLET	Prév. 2020 initial (2017)	Prév. 2020 (actu)	Prév. 2021 (2017)	Prév. 2021 (actu)	Prév. 2022 initial (2017)	Prév. 2022 (actu)
A – Gestion quantitative	13 359 575	11 507 200	5 257 460	14 622 560	5 139 500	14 901 490
B – Qualité de l'eau	7 150 000	21 955 895	3 957 000	8 847 600	2 672 000	14 027 000
C – Milieux aquatiques	4 351 000	1 205 500	2 919 000	1 922 000	1 861 000	2 656 000
D - Gouvernance	552 000	621 000	552 000	617 400	579 600	639 000
TOTAL	25 412 575	35 289 595	12 685 460	26 009 560	10 252 100	32 235 490

Tableau 14 : Bilan comparatif des montants prévisionnels pour 2020-2022 (en €, mélange de HT et de TTC)

Prévisions phase 2 (en 2017)	48 350 135 €
Prévisions phase 2 réajustées à mi-parcours	93 534 645 €

Cette mise à jour aboutit à une augmentation générale sur les 4 volets des montants prévus de travaux, représentant plus de 100% d'augmentation sur la seconde phase, ce qui s'explique avant tout par la complexité à estimer des engagements financiers à 3 ans de terme (difficulté d'estimer en 2017 les engagements pour 2020 et plus) et aussi par l'évolution du contexte des opérations. Les volets Gestion Quantitative et Qualité de l'eau subissent une augmentation la plus significative. Cette situation s'explique par la mise en place du plan d'action du PGRE avec de nombreux dossiers d'économie d'eau proposés dans cette seconde phase et des travaux importants sur l'assainissement afin de résoudre les points noirs du département.

Ces enveloppes prévisionnelles réajustées sont par ailleurs supérieures aux enveloppes mobilisables connues aujourd'hui pour certains partenaires financiers. Dans la perspective de l'instruction des dossiers au moment des demandes d'accompagnement financier déposées par les maîtres d'ouvrage, la programmation AEP et assainissement distingue les enveloppes mobilisables spécifiquement dans le cadre des contrats au titre du dispositif ZRR², dans les fiches opérations concernées. Les montants retenus dans le cadre du réajustement à mi-parcours sont les enveloppes « hors ZRR ».

Il faut noter enfin que l'engagement des partenaires financiers est conditionné à plusieurs critères non détaillés ici car relevant de l'instruction des dossiers. Les taux d'aide figurant dans les fiches opérations et dans le tableau récapitulatif (E-4) sont des taux indicatifs maximum, sous réserve de respect des critères pré-cités, avec un autofinancement minimal de 20% par le maître d'ouvrage..

² ZRR : zone de revitalisation rurale = territoire à faible densité de population, à forte proportion d'emploi agricoles, pouvant bénéficier d'un dispositif d'accompagnement financier spécifique

D. TABLEAU DE PRESENTATION

D-1. Tableau de suivi des actions du contrat de rivière des Gardons 2017-2022 (liste complète)